

# NO 14 SEANCE DU CONSEIL GENERAL

*Convocation*

**Jeudi 13 septembre 2018**

**à 19 h 30**



**à l'Hôtel de Ville**

**Ordre du jour:**

1. Appel
2. Procès-verbal no 13
3. Comptes 2017 et rapport de la Commission financière et de gestion
4. a) Nomination du Bureau du Conseil général  
b) Nomination de la Commission financière et de gestion
5. Motion du groupe Canette *"visant à demander l'organisation par le Conseil communal d'une consultation du peuple landeronnais au sujet du futur institutionnel du Landeron"*
6. Divers

Conseil communal

Annexes : CESC - rapport d'activité 2017  
Comptes 2017 de l'Association "La Gazouille"  
Comptes 2017 de la Fondation de la piscine  
Comptes 2017 et rapport de gestion et d'activité du CAP 2017  
*Cahier à part*: comptes 2017 du C2T et rapport de l'organe de révision des comptes

Etablissements publics - Permission tardive 1 heure

**Délai référendaire:** Mercredi 31 octobre 2018



<b>No 13 Séance du Conseil général du jeudi 21 juin 2018 à 20 h 00 à l'Aula du NBA</b>
--

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal no 12
3. Service de voirie – Crédit d'engagement de CHF 32'000 pour le remplacement du véhicule utilitaire  
Arrêté 1376
4. Réseau d'eau potable - Raccordement à la Communauté des eaux du District de Neuchâtel (CEN):
  - a) Adoption du Règlement général du Syndicat intercommunal de la Communauté des eaux neuchâteloises (CEN)  
Arrêté 1377
  - b) Crédit d'engagement de CHF 5'907'150 pour la participation de la Commune du Landeron à la réalisation du projet d'extension de la CEN comprenant la construction d'un nouveau réservoir en amont de Frochaux, la création d'une station de pompage et la réalisation d'une conduite de transport d'eau potable  
Arrêté 1378
5. Adaptation & modification de la Convention intercommunale relative au Centre d'animation et de prévention (Le CAP)  
Arrêté 1379
6. Finances, retraitement du bilan communal - Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général concernant la réévaluation du patrimoine administratif et financier
7. Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général concernant le programme de législation 2016 – 2020
8. Divers

<b>1. Appel</b>
-----------------

Mme Gilliane Bürli, présidente, ouvre la 13<sup>ème</sup> séance de la législature. Elle rappelle de mettre les téléphones en mode « avion ».

Le secrétaire passe à l'appel :

Présents : Amico Guyomarch Anne, Angelrath Nicole, Battistella Steve, Bottinelli Maura, Bürli Gilliane, Caillet Cédric, Chabloz Alexandre, Devenoges Jacques, Fauro Massimo, Frier Ryser Claire-Anne, Frochaux Sylvie, Froelicher Thomas, Ghizzo Avio, Gremaud Cédric, Gross Marie-Claude, Hasler Reynald, Hofs Peter, Jacot Michael, Jakob Yves, Jaquier Thierry, Jeanneret Jean-Marc, Juan Marc, Kohler Cindy, Linder Pascal, Linder Thierry, Mallet Gregory, Muriset Christian, Pauchard Gisèle, Pin André, Schouller Nadine, Senn Jean-Philippe, St-Louis Sylvie, Stooss Philippe, Toedtli Jean-François, Voirol Christophe, Wenger Bernhard, Wenger Patricia.

Excusés : Bovet Stephan, Cuendet Denis, Hofs Peter, Savoy Jacques

En retard : Boillat Gilles

36 Conseillers généraux présents jusqu'à 20h15, majorité à 19

37 Conseillers généraux présents dès 20h15, majorité à 19

**Conseil communal**

Présents : MM. De Marcellis Pierre, Egger Jean-Claude, Matthey Frédéric, Perret-Gentil Roland, Spring Roland.

Bureau du Conseil général :

Présidente:	Mme Gilliane Bürli	PSL
Secrétaire:	M. Michael Jacot	PLR
Questeurs:	Mme Wenger Patricia	UDC
	M. Thierry Linder	CAN

**2. Procès-verbal no 12**

M. Jean-Marc Jeanneret présente ses excuses à M. Thomas Froelicher pour la teneur de ses propos.

Mme Marie-Claude Gross relève qu'il manque un "s" à son nom en page 140. Ceci sera corrigé.

Le Conseil général accepte, à l'unanimité, le procès-verbal n°12 avec la modification demandée.

**3. Service de voirie – Crédit d'engagement de CHF 32'000 pour le remplacement du véhicule utilitaire  
Arrêté 1376**

La parole est donnée à M. Pierre De Marcellis, directeur des Travaux publics, lequel évoque que le véhicule des TP arrive en fin de course et ne correspond plus aux besoins actuels du personnel des travaux publics. Le CC a donc établi un cahier des charges avant de demander pas moins de 26 offres. Finalement, c'est le véhicule proposé qui a été retenu, d'une part parce qu'il est le meilleur marché, mais surtout parce qu'il correspond exactement aux besoins des travaux publics.

Prise de parole des représentants de commissions :

La CFG, par M. Bernard Wenger, acceptera à la majorité l'arrêté 1376, vu la nécessité d'achat d'un nouveau véhicule pour les TP. Toutefois, quelques remarques sont à apporter: pas d'amélioration de présentation par rapport à la première demande du mois de mars. Le dossier n'a pas été présenté et documenté de manière efficiente. La présentation du dossier devait informer la CFG que le véhicule choisi, en second lieu, était en adéquation avec le cahier des charges établi par les TP. Il devait informer la CFG, qu'après avoir comparé les véhicules répondant aux critères de choix établis, il ne restait que le véhicule proposé et qui, après négociation, revenait à CHF 31'600.-.

M. Jean-François Toedli, relève que c'est avec une certaine curiosité que la Commission SITP s'est approchée du véhicule, déjà en première instance, et avait demandé diverses offres par rapport à la première présentation. Cette dernière est restée exactement identique, comme mentionné par Monsieur Wenger mais suite au travail effectué et aux différentes offres reçues, la SITP a accepté, à l'unanimité, cet arrêté. M. Jean-François Toedli tient à préciser que la SITP a demandé, à M. Pierre De Marcellis, des offres supplémentaires pour un véhicule utilitaire un peu plus lourd et qui était dans la même gamme de prix.

Prise de parole des représentants de groupes :

Le PLR, par M. Michael Jacot estime que 116'000 km ce n'est pas beaucoup. Qui dans l'assemblée se déplace avec un véhicule qui a plus de 100'000 km ? C'est donc possible et encore plus que fonctionnel. 116'000 km, ce n'est vraiment pas beaucoup pour un véhicule utilitaire. Le PLR comprend bien les nouveaux besoins des TP (nouveaux rangements,



espaces supplémentaires pour transporter plus de personnes), mais il est urgent d'attendre puisque la nécessité de changer ce véhicule n'a pas clairement été démontrée. Par un petit pamphlet le CG comprendra dès lors, que le PLR n'est pas pour ce crédit d'engagement. Les discussions ont été vives durant la séance de préparation au sein du PLR et la liberté de vote sera de mise sur cet arrêté. Pour conclure: une citation adaptée de Jacques Dutronc : "*Certes, il peut y avoir des accidents dans un groupe, mais ce n'est pas parce qu'on crève un jour qu'il faut jeter la voiture*".

Le groupe UDC, par Mme Patricia Wenger, ne conteste pas l'utilité de l'achat d'un nouveau véhicule utilitaire pour les Travaux Publics. Il soutient et appuie les remarques formulées par la CFG et espère qu'à l'avenir les dossiers soient mieux documentés. Le groupe UDC est d'avis qu'il faut privilégier, dans la mesure du possible, les entreprises locales ou régionales. Liberté de vote.

Le PSL, par Mme Maura Bottinelli, ne met pas en doute la nécessité de ce véhicule pour la voirie et il remercie l'administration pour le travail de recherche et de comparaison qui a été effectué afin d'assurer l'achat le plus judicieux, performant et économique. Il se réjouit que le choix soit tombé, en plus, sur un modèle qui est mis en vente dans un garage de notre Commune. C'est donc à l'unanimité que le PSL acceptera cet arrêté.

Pas de prises de parole individuelles.

L'exécutif, par M. Pierre De Marcellis, désire apporter des précisions. Effectivement, le véhicule actuel a 15 ans et seulement 116'000 km. M. Pierre De Marcellis amène d'ailleurs ses voitures à 400'000 km. Mais là n'est pas le problème. Le véhicule actuel possède deux places. Le Conseil communal a deux apprentis qui n'ont pas le permis de conduire. Dès lors, à chaque déplacement, il faut deux véhicules. Par ailleurs, le véhicule actuel ne peut pas être chargé et ne peut ni tirer la remorque, ni tirer 2'500 kg. Il s'agit donc avant tout d'un choix de véhicule que les TP ont besoin pour travailler. Enfin, concernant la 26<sup>ème</sup> offre, effectivement, le prix était très attractif, certes pas autant que celui du véhicule retenu, mais il avait comme défaut de mesurer une hauteur de 2.26 m au minimum, ce qui fait que ce véhicule ne peut pas rentrer dans le garage du NBA, ni dans aucun autre garage, ni dans nos parking (ex. parking sud de la Vieille-ville). Il ne s'agit donc pas d'un véhicule adapté pour les TP et bien trop gros pour ce que l'on veut faire au final avec. Après réflexion avec les TP, le choix s'est porté sur ce véhicule, d'autant que ce véhicule peut être livré par un garagiste du Landeron. L'exécutif travaille avec des commerçants de proximité, comme le souhaite le Conseil général.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, passage au vote : l'arrêté 1376 est accepté par 29 oui, 5 non et 2 abstentions.

- 4. Réseau d'eau potable - Raccordement à la Communauté des eaux du District de Neuchâtel (CEN):**
- a) Adoption du Règlement général du Syndicat intercommunal de la Communauté des eaux neuchâtelaises (CEN)**  
**Arrêté 1377**
- b) Crédit d'engagement de CHF 5'907'150 pour la participation de la Commune du Landeron à la réalisation du projet d'extension de la CEN comprenant la construction d'un nouveau réservoir en amont de Frochaux, la création d'une station de pompage et la réalisation d'une conduite de transport d'eau potable**  
**Arrêté 1378**

La parole est donnée au Conseil communal, par M. Frédéric Matthey, directeur des services industriels, lequel relève que ce projet revêt une importance capitale pour l'ensemble de nos communes et plus particulièrement pour Le Landeron qui est en manque d'eau en période d'étiage suite à l'abandon nécessaire des Novalis il y a quelques années. Ce projet est nécessaire depuis des années et pas uniquement pour les nouveaux quartiers au Landeron, mais aussi pour la gestion courante et pour la défense incendie qui n'est pas conforme à ce qui doit être fait actuellement. Nous avons également besoin de cet apport pour sécuriser notre approvisionnement et palier à une éventuelle pollution d'une des sources actuelles. Ce projet a été identifié comme stratégique et nécessaire lors de l'élaboration du rapport stratégique « Eau 2030 », réalisé par un groupe de travail composé de Conseillers généraux et de Conseillers communaux en 2011 déjà. Le Conseil communal est conscient que la réalisation de ce projet a un coût sur le compte autoporteur de l'eau, mais il est à noter qu'avant la réfection de la station de la Baume en 2011, les derniers investissements conséquents dans les infrastructures permettant de fournir ou produire de l'eau potable datent des années 70. En 2011, lors de l'augmentation du prix de l'eau, nous avons pris en compte ce projet et donc, l'augmentation de l'époque permet de couvrir les amortissements et les frais liés à ce projet. Etant donné que ce projet est jugé d'importance régionale par le canton, une promesse de subventions de 40% a été allouée pour la partie CEN, contre seulement 20% s'il s'agissait d'un projet communal. Le 18 février 2016, le Conseil général avait accepté ce projet qui regroupait, à l'époque, Hauterive, St-Blaise, La Tène, Cornaux, Cressier et Le Landeron. Le législatif de la Tène ayant refusé le projet, celui-ci a été retravaillé sur ses aspects techniques et financiers. La conduite jusqu'à la Tène a été supprimée, le dimensionnement de la colonne vertébrale maintenu afin de permettre à La Tène de se raccorder un jour. La plus-value pour ce dimensionnement pour que la Tène puisse se raccorder un jour, est assumée entièrement par l'Etat de Neuchâtel, après une négociation importante. Ayant un partenaire de moins dans le projet, les communes ayant besoins de ce projet et selon les 9 clés de répartitions financières qui ont été élaborées en 2008 déjà et qui ont été *challengées* par plusieurs experts, dont un mandaté par le Landeron, on retrouve effectivement aujourd'hui, une plus-value pour le Landeron de CHF 362'616.-. Si un jour La Tène vient dans ce projet, il y aura un pas de porte pour financer les infrastructures en place, et selon l'article 5.1 du règlement du syndicat, ils devront s'acquitter d'un montant au Landeron afin que nous ne soyons pas perdants. Nous sommes la première commune à voter les arrêtés pour ce projet. Cressier et Cornaux doivent repasser la demande de crédit ce mois encore. Le règlement du syndicat doit passer dans toutes les communes probablement à l'automne, car celui-ci est encore au service des communes pour étude malgré le peu de modifications du règlement qui a été approuvé en 2016 déjà. Le Landeron, afin de tout passer ensemble, a décidé de vous soumettre en même temps la demande de crédit et le règlement du syndicat. Par rapport à la suite du processus, la ville de Neuchâtel devra également demander un crédit une fois que toutes les autres communes auront fait la demande de crédits. Suivra, une mise à l'enquête pour la réalisation et si possible l'entrée en exploitation, si tout se passe bien, en 2021. Grâce à cette réalisation nos communes se dotent d'une colonne vertébrale pour garantir la qualité et la quantité

nécessaire d'eau pour aujourd'hui, la génération actuelle mais également pour nos enfants et pour les futures générations. Pour toutes ces raisons le Conseil communal recommande d'accepter cette demande de crédit et ce règlement.

La présidente précise que le législatif va aborder le point a, puis le point b, à savoir d'abord le règlement et ensuite le crédit.

Prise de parole des représentants de commissions :

La CFG, par M. Bernard Wenger, se permettra de prendre position pour le point a et le point b. Elle estime, qu'en raison de la nécessité d'assurer notre approvisionnement hydrique de manière pérenne, la CFG approuve les arrêtés 1377 et 1378, à l'unanimité. D'autant plus que le compte de l'eau est autoporteur.

La SITP, par M. Jean-François Toedli, acceptera également les deux arrêtés.

Prise de parole des représentants de groupes :

Le PLR, par Mme Nadine Schouller, acceptera à l'unanimité les arrêtés 1377 et 1378.

L'UDC, par Mme Patricia Wenger, relève avoir étudié le raccordement à la communauté des eaux CEN. Il acceptera le règlement du syndicat intercommunal du CEN. Une remarque au chapitre 5 du règlement général, point 5.1 (admission): le groupe UDC trouve tout à fait logique la somme de CHF 550'000.- qui serait restituée à la Commune du Landeron en cas d'admission d'une nouvelle entité administrative. Cela compensera les surcoûts pour notre Commune dans ce projet dû au retrait d'une commune. Au point b, il acceptera aussi le crédit d'engagement de CHF 5'907'150.- pour la participation de notre Commune à ce projet, en particulier pour un nouveau réservoir, une nouvelle station de pompage et la réalisation d'une conduite pour le transport de l'eau potable. Espérons que ce surcoût de CHF 362'616.- soit réaliste dans la globalité du projet. L'UDC acceptera les arrêtés 1377 et 1378 et ceci à l'unanimité.

Pas de prise de paroles individuelles.

Entrée en matière et passage au vote de l'**arrêté 1377** qui est accepté par 35 oui et une abstention.

Entrée en matière et passage au vote de l'**arrêté 1378** qui est accepté à l'unanimité.

La présidente annonce l'arrivée de M. Denis Boillat. Dès lors, considérer désormais 37 conseillers généraux présents et une majorité à 19 pour les votes.

**5. Adaptation & modification de la Convention intercommunale relative au Centre d'animation et de prévention (Le CAP)  
Arrêté 1379**

La parole est donnée au Conseil communal, par M. Jean-Claude Egger, directeur de l'action sociale. Selon lui, l'avenir et l'existence du CAP se joue lors de ces prochains jours. Vous l'avez lue, on ne va pas vous la raconter une nouvelle fois ce soir, mais l'histoire se répète. On a envie de dire 1998 – 2018, pour un vingtième anniversaire, ça se raconte, mais c'est le même combat. Traiter le sujet du CAP, c'est traiter un thème qui est des plus ardu. Parce que, tout simplement, le CAP tire ses racines de problèmes sociaux, économiques, émotionnels et

pragmatiques. Au sujet de l'émotionnel, on s'appuie un peu trop fréquemment sur l'image du pauvre ado en difficulté, en oubliant que, pour notre jeunesse, on peut dire qu'entre 95% et 98% des adolescents sont impeccables. Le CAP c'est aussi une structure, de même que tous les centres d'animation qui s'adressent à ces jeunes-là. Ce n'est pas un pénitencier ni une maison de redressement : Le CAP s'adresse à tous les jeunes. Parce que l'ado-ne demande pas à être sauvé. Il veut qu'on l'entende, l'écoute, et il veut aussi se confronter à l'adulte. C'est une des bases de l'adolescence. Au niveau de l'émotionnel toujours, on a des profils de jeunes différents, allant de celui qui est déjà réfléchi et équilibré à l'âge de 15 ou 16 ans, jusqu'à celui qui est en perte totale de repères et qu'il faut absolument aider à retrouver un semblant de sérénité. Le CAP est donc l'affaire de tous, adultes comme adolescents. Pour ce qui est du pragmatisme, il faut s'accommoder des besoins et exigences de la communauté. La nôtre est responsable d'accorder une attention particulière à ces adolescents, que ce soit en terme d'éducation (il y a des parents qu'il faut parfois accompagner pour que cela se passe mieux, pour que le regard parental porté sur les adolescents devienne positif). Et on a aussi des problèmes de finances, bien évidemment, à régler, puisque c'est pratiquement chaque fois ce qui chapeaute nos envies et nos intentions au niveau communal. Toutes ces réflexions-là ont conduit au renouveau du CAP. En 2016, déjà, suite à un constat d'échec, les conseillers communaux des communes membres de l'association, avaient décidé de dénoncer la convention qui les liait. En 2016 toujours, année charnière, on a assisté au renouvellement des autorités avec, pour conséquence logique, un renouvellement des membres de la commission de gestion du CAP. A l'automne 2016, suite à une séance mémorable, une nouvelle dynamique s'est installée. Il a été décidé de se baser sur *tabula rasa*, à savoir d'essayer de conserver ce qui pouvait l'être mais que tout ce qui ne plaisait pas serait remodelé. Ce travail-là a été le travail acharné d'un comité de membres du Conseil général, nommés à cette tâche-là. Ce comité, heureusement, était composé de personnalités suffisamment fortes et motivées pour que l'on puisse aller de l'avant avec sérénité. Des collaborations ont été d'emblée recherchées, dont la source des adolescents, à savoir le C2T où d'excellents contacts ont été établis avec les membres de la direction puis avec les enseignants. Il a été possible de compter sur la collaboration très précieuse du Centre des loisirs de Neuchâtel qui a accompagné les membres dans la restructuration de l'association. Enfin, avec ce Centre des loisirs, des rencontres et des enquêtes ont été lancées auprès des jeunes. Ces derniers ont pu s'exprimer et donner également leur avis sur ce qu'ils envisageaient comme CAP. Première constatation : les jeunes tiennent au maintien du nom "le CAP". Le comité de gestion s'est ensuite attaqué à la construction du CAP 2.0 dans une recherche essentielle de stabilité pour pouvoir s'appuyer sur des documents et des idées pour reconstruire le CAP. Une nouvelle vision a été déterminée axée sur l'intervention auprès des ados, une nouvelle orientation de l'action qui devait se dérouler pas seulement dans un lieu d'accueil mais également à l'extérieur. Un nouveau protocole de fonctionnement a été édicté à l'attention des nouveaux animateurs du CAP pour qu'ils sachent d'emblée ce qui est attendu de leur part. Des nouveaux principes méthodologiques pour que les animateurs sachent comment appliquer ce que l'on attend d'eux, puis un nouveau cahier des charges et des nouveaux statuts avec, au final, une nouvelle convention, partagée ce soir et proposée au vote du législatif. Le CAP 2.0 est sorti des soins intensifs, mais reste sous perfusion, en observation! Le Conseil communal remercie le législatif d'accepter l'arrêté 1379.

Pas d'intervention des commissions.

Prise de parole des représentants de groupes :

Le PLR, par M. Jean-Marc Jeanneret, a étudié et discuté très longuement de ce dossier. Il n'y aura pas de position de groupe. Mais l'ensemble du groupe, y compris le représentant au Conseil communal, salue la qualité du travail qui a été fait depuis 2016 par le comité du CAP. L'ensemble des membres salue également la qualité et la vision du projet qui est proposé. Tous les membres PLR qui ont participé à la séance du 31 mai dernier, saluent aussi la qualité de cette présentation. Ceci a permis aux membres du PLR de forger leur intime conviction sur

ce dossier. Nous sommes quand même à un moment charnière puisque l'on entend, par les bruits de couloir, que nous avons CHF 760'000.- de déficit conjoncturel, que nous devons faire des choix cornéliens ces prochains mois; que la CFG sera sollicitée pendant l'été mais pour une partie des membres du groupe, il a été décidé qu'il fallait prendre en compte les besoins des jeunes, de nos jeunes. Convaincu qu'une association comme le CAP peut apporter de nouveaux outils, des outils complémentaires à ceux de la famille, à ceux de l'école, dans le combat et l'affrontement que ces jeunes auront dans notre société. M. Jean-Marc Jeanneret reconnaît être content d'être proche de la retraite et du cimetière et ne pas devoir faire tout ce que ces jeunes devront faire dans cette société qui évolue très très rapidement. Il souhaite personnellement bon courage à ces jeunes. Ceux qui acceptent ce crédit, n'entendent pas qu'ils ne seront pas libéraux jusqu'à la pointe des ongles quand il faudra faire d'autres choix cornéliens. Le PLR garde donc toute sa liberté de vote mais possède l'ouverture d'esprit de soutenir la jeunesse de notre région et le travail qui a été fait au sein du comité du CAP. Le PLR a tout de même voulu amender la convention mais ce fut compliqué vis-à-vis des autres communes. En outre, le PLR souhaite que le comité du CAP prenne l'engagement de discuter et revenir rapidement avec une nouvelle convention car le comité du CAP, dans sa grande sagesse et intelligence, a un peu blindé l'opération. *Chat échaudé craint l'huile*, etc. Donc il est clair, à la lecture de la convention, que c'est bien le législatif qui a la possibilité de dédire la convention et non plus le Conseil communal. Le PLR souhaite donc qu'une étude soit faite et que l'on vienne avec une nouvelle proposition et que l'on ne parle pas du renouvellement tacite de 3 ans en 3 ans, mais que l'on vienne tous les 4 ans avec un projet, une adaptation du projet, un *update* du projet et que l'on repasse devant le législatif. Ceci permet au nouveau comité de gestion, car un jour, les bons membres partiront aussi à la retraite et de dire que le CAP a deux ans pour nous montrer qu'ils vont dans le sens que nous voulons et puis de refaire un vote. Le PLR espère que le Comité entre en matière avec cette proposition. Le PLR fait confiance, vu le travail effectué pendant ces deux années.

L'UDC, par M. Yves Jakob, présente ses plates excuses au Comité de gestion du CAP pour son absence à la séance de présentation le 31 mai dernier. Lors de l'étude du dossier, les membres ont trouvé le travail remarquable et le dossier bien fait. A l'unanimité, l'UDC acceptera cet arrêté.

Le PSL, par Mme Maura Bottinelli, est convaincu du bien fondé d'un centre d'Animation et de Prévention pour la protection de notre jeunesse. Ayant bien en mémoire les raisons qui avaient porté notre Commune à en voter la mise en place, le PSL va soutenir l'adaptation et les modifications apportées à la Convention intercommunale. Le PSL profite de l'occasion pour louer le Groupe de travail composé, par ordre alphabétique, de Messieurs Egger, Jeanneret et Linder. Les heures passées auprès des centres de jeunesse de la région et des spécialistes ont abouti à un dossier clair et complet. Le PSL adresse ses remerciements pour ce travail.

Prises de parole personnelles:

M. Jacques Devenoges félicite et salue toute l'équipe du nouveau comité qui a pris la relève. C'est un énorme travail qui a été effectué afin de rendre le CAP plus visible et plus actif. Après la séance d'information du 31 mai dernier, le projet, le concept, la nouvelle vision des choses lui ont beaucoup plu. Avec le concours du centre de loisirs de Neuchâtel, une nouvelle dynamique s'est installée. Malheureusement, il a trouvé déplorable le nombre de participants à cette séance d'information. Pour terminer sur une note positive, il a trouvé admirable que quelques adolescents proposent aux habitants de signer une pétition visant la continuité du CAP. Il y a une réelle attente de la jeunesse autour de l'animation socio-culturelle de notre région. Et, motivée, elle est prête à s'investir pour la faire vivre. Les jeunes de la région ont vraiment besoin du CAP.

M. Gregory Mallet, s'associe à ce qui a été dit (remerciements, félicitations et énergie pour réessusciter ce CAP bien malade, moribond et presque mort). Ceux qui se sont investis méritent

tous les remerciements. Comme évoqué précédemment, ces conventions intercommunales sont toujours un problème car elles sont à prendre ou à laisser. M. Gregory Mallet saisit la balle au bond par rapport à ce qui a été dit précédemment et relève que la durée initiale de 3 ans est nécessaire et importante pour mettre en marche la machine. Le renouvellement automatique de 3 ans en 3 ans, moyennant un préavis d'un an ne se justifie à son sens pas du tout. Personnellement, il demande que ce soit changé dans ce sens-là. Si on rate une échéance, on repart pour 4 ans. Ceci est inutile à ses yeux, raison pour laquelle il s'agit, à son avis, de changer ça à futur. Il ajoute, car il s'agit d'un problème récurrent dans les conventions intercommunales, qu'il ne trouve pas normal que les droits de vote ne soient pas quelque part proportionnés aux contributions des uns et des autres. On a les mêmes droits de vote que toutes les autres communes, ceci n'est pas spécifique à cette convention intercommunale, c'est le cas dans toutes, notamment dans le service de l'Eau ou la Commune du Landeron pèse beaucoup plus lourd mais n'est pas normal que l'on ait le même nombre de voix que des communes plus petites alors que l'on paye, à nous seuls, la moitié de la contribution de l'ensemble des communes. Avec toutes les louanges et les fleurs qui ont été tressées maintenant au Comité de gestion et aux différents organes, il leur souhaite bon courage, bon travail et se réjouit de constater l'engouement notamment de ceux qui ont initiés et signés la pétition pour que le CAP soit maintenu.

M. Jean-Marc Jeanneret, intervient en qualité de membre du CAP. Dans la réflexion menée, les membres ont pris des engagements. Dès lors si l'on voit sur les comptes, en page 5.19, il y a environ CHF 35'000.- de recherches de fonds qui doivent être faits par le CAP. Donc chaque année, les membres du CAP ont pris l'engagement d'aller trouver environ CHF 35'000.- de fonds pour décharger les comptes communaux. Les membres sont convaincus d'y arriver et le feront. Un article est venu de Cornaux ce jour dans la presse. Ou bien aujourd'hui, le législatif se met du côté de *Dark Vador*, la partie sombre, en votant non et en appuyant la démarche de Cornaux, ou bien nous avons un oui massif parce que l'on fait de la guerre psychologique vis-à-vis de Cornaux, de telle manière que Cornaux soit contraint, y compris le Conseil communal, d'accepter. Aujourd'hui, ce qui est demandé au Conseil général, est un appui massif, et l'engagement que prend M. Jean-Marc Jeanneret vis-à-vis du législatif, en travaillant au comité, c'est d'atteindre les objectifs fixés avec l'équipe qui est en place. Il adresse ses remerciements au législatif pour son appui.

M. Thierry Linder, en tant que président du Comité de gestion du CAP, se réjouit du mouvement positif dans cet arrêté. Il relève que le CAP est passé au travers d'une année et demi de travail. Il leur a été demandé de travailler et de proposer un projet. Le projet est prêt et aujourd'hui, le comité se réjouit du vote positif massif pour démontrer ce que ça va donner. Il adresse ses remerciements.

Mme Nadine Schouller, se demande si une autre commune dit « non », est-il bien clair que le projet est obligé de repartir en discussion? Il ne se fait pas avec les commune qui ont accepté. Il s'agit d'un point à noter car on entend toute sorte de choses.

L'exécutif, par M. Jean-Claude Egger, répond que contrairement à ce qui se disait dans un article paru dans la presse régionale le matin, effectivement, si l'une des 4 communes renonce à la convention, il n'y a plus de convention, donc il n'y a, momentanément, plus de CAP. Il faudra donc, à ce me moment-là, repartir sur un autre projet qui sera à reconstruire, dont la base sera à repenser. Il est espéré que les membres des conseils généraux des 4 communes vont faire le nécessaire pour que le comité puisse continuer et prouver que tout ce qui a été mis en place jusqu'à aujourd'hui va fonctionner. M. Jean-Claude Egger revient sur la question du droit de surveillance abordé par Messieurs Jeanneret et Mallet et rappelle que les représentants du comité de gestion sont des membres du Conseil général, délégués par le législatif au Comité de gestion de l'association le CAP. C'est donc aux conseillers généraux de poser les bonnes questions pour savoir où ça en est, et comment ça se passe. Sans être

obligés de devoir repasser par une nouvelle présentation tous les six mois, année ou année et demi, devant le Conseil général.

L'entrée en matière n'étant pas convaincue, passage au vote. L'**arrêté 1379** est accepté par 35 oui, 1 non et 1 abstention.

## **6. Finances, retraitement du bilan communal - Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général concernant la réévaluation du patrimoine administratif et financier**

La parole est donnée au Conseil Communal, par M. Roland Spring, président et directeur financier. Selon lui, la réévaluation des actifs et passifs du bilan découle de la nouvelle loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC) de 2014. Ce n'est donc pas pour passer le temps que l'exécutif s'est attelé à cette lourde tâche. Ce retraitement du bilan aura un impact direct sur le calcul du frein à l'endettement et sur les indicateurs financiers de la Commune. Il a pour but de rendre la situation financière des collectivités plus transparente et permettra de se comparer avec d'autres communes. Ces expertises ont été faites en collaboration avec des spécialistes; la société Thorens pour la partie estimation des immeubles et la chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture (CNAV). Le législatif a pu prendre connaissance d'un rapport très fourni avec des quantités de chiffres. M. Roland Spring conclut en remerciant toutes les personnes qui se sont impliquées dans ce dossier et plus particulièrement l'administrateur ainsi que le responsable des bâtiments.

La présidente relève que chacun a lu le document et s'est imprégné de tous ces chiffres et a vu que notre Commune était saine. Elle demande si des remarques et des questions sont à formuler du côté des conseillers généraux.

Pas de prise de parole des représentants de commissions.

Pas de prise de parole des représentants de groupes.

Pas de prises de parole individuelles.

La présidente remercie le Conseil communal et son administrateur pour l'énorme travail effectué. Ce ne fut certainement pas une petite affaire.

## **7. Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général concernant le programme de législature 2016 - 2020**

La parole est donnée au Conseil Communal, par M. Jean-Claude Egger, lequel se réfère au rapport d'information du CC qui aurait dû concerner la période 2017 – 2020. En réalité, ce rapport propose un résumé de ce que les conseillers ont pu découvrir dans le plan des intentions il y a quelques temps. Ce résumé présente les axes principaux d'actions que l'exécutif a décidé de développer pendant cette législature. Ce que l'exécutif va poursuivre est signalé dans le tableau sous "planification" et qui rend compte du timing pour réaliser ce que le Conseil communal voulait réaliser. Tout ne pourra pas être réalisé d'ici à 2020, le vœu principal de l'exécutif était de démontrer que nous sommes en marche et qu'il est souhaité de faire fonctionner notre Commune de manière tout à fait efficace.

Pas de prise de parole des représentants de commissions.

Prise de parole des représentants de groupes :

Le PSL par M. Jacques Devenoges, remercie le Conseil communal le Conseil général du programme de la législature actuelle ainsi que de la planification des projets en devenir. Le PSL remarque toutefois, dans cette planification, le thème des appartements protégés qui font cruellement défaut au Landeron.

L'exécutif, par M. Jean-Claude Egger, répond qu'il ne s'agit pas d'un oubli mais que pour le moment le Conseil communal est dans l'attente de ce qui va se passer avec le quartier des "Pêches Derrière l'Eglise" où il a été annoncé qu'il y aurait probablement 29 appartements avec encadrement qui seraient construits. L'exécutif est donc dans l'attente de la réalisation de ce projet-là qu'il appelle de tous ses vœux mais il s'agit d'être relativement prudent puisqu'il est constaté qu'au niveau de ces appartements avec encadrement, il y a pas mal de contraintes et qu'une réflexion plus poussée est nécessaire avant de se lancer dans cette aventure-là.

Prises de parole individuelles:

Mme Maura Bottinelli se demande, par rapport aux appartements protégés, si nous avons quelques choses de plus qu'une information de l'intention de les faire.

M. Jean-Claude Egger rétorque avoir répondu à une convocation du Conseil d'Etat, qui a donné des informations sur les attentes de ce dernier, de la CDC santé et de la CDC aménagement du territoire, par rapport aux communes, en matière de constructions d'appartements protégés. Le Conseil d'Etat attend que nous agissions de manière intercommunale sur ce dossier-là et que, pour une région, on réussisse à couvrir un certain nombre d'appartements protégés. Dès lors, pour le Landeron, cela représenterait environ 55 appartements avec encadrement à créer. On attend les 29 "promis" des "Pêches derrière l'Eglise" avant de nous prononcer sur la suite à donner à ce dossier-là.

## **8. Divers**

M. Jean-Marc Jeanneret informe que, concernant la Commission des parkings, le PLR propose, dans le groupe de travail, Madame Nadine Schouller et Monsieur Jean-Marc Jeanneret. Par ailleurs, venant d'apprendre que 55 appartements devraient être créés sur conseil du canton, à titre personnel, il s'opposera, avec des cailloux, s'il faut. Que le canton balaye devant sa porte, fasse des économies et arrête de reporter des charges sur les communes et impose encore 55 appartements protégés. Donc, s'adressant à M. Jean-Claude Egger, *"attendez-vous à une guerre saignante"*. Enfin, concernant le tableau des investissements, il revient aux WC publics. Les bruits les plus fous circulent dans le Landeron, comme quoi il a fallu refaire toute la charpente, etc. etc. Semble-t-il, il y a maintenant encore, un échafaudage et une protection devant. Dès lors, si on regarde le tableau sur l'arrêté, il n'y a encore aucun élément sur le risque financier. Le Conseil communal peut-il nous assurer que le crédit voté à l'époque par notre autorité de CHF 180'000.- sera respecté, sans dépassement de crédit. C'est le but de ce tableau, d'ailleurs.

M. Roland Spring tente de répondre, considérant que les factures datent du 30 avril dernier et qu'un certain nombre de factures est certainement arrivé depuis. L'échafaudage est là pour refaire la façade. Comme déjà évoqué, il y a eu des difficultés avec ce dossier. En outre, le directeur des bâtiments lui a annoncé que l'on devrait normalement arriver dans le crédit. On pourrait le dépasser un petit peu mais on sera dans le crédit qui a été accepté. D'ici à 15 jours,



3 semaines, nous serons en possession de toutes les factures et le coût total des travaux pourra alors être communiqué.

M. Thomas Froelicher informe que, le week-end dernier, l'association Part'âges fêtait ses 10 ans d'existence. Pour celles et ceux qui ne connaissent pas cette association, il s'agit d'une association permettant un accueil parascolaire aux enfants de la 1ère à la 8ème Harmos. Aujourd'hui, 124 enfants sont inscrits à cet accueil écolier dont 60 à temps plein. Cette année, 34 enfants n'ont malheureusement pas pu trouver de place dans cette association et sont donc inscrits en liste d'attente. Si vous avez des enfants dans cette tranche d'âge, vous pouvez aisément comprendre la difficulté que cela engendre pour les parents qui travaillent à temps plein et dont les enfants n'ont pas trouvé de place dans cette structure. Depuis 2011, les enfants sont accueillis dans la salle du Château, salle partagée avec d'autres associations locales. Puis depuis 2016, une salle annexe, rue de Jolimont 8, accueille également les plus grands, histoire de diminuer l'effectif présent dans la salle du château devenue trop exiguë. Avec les nouveaux quartiers comme celui du Bas du Ruisseau, et celui des Pêches derrière l'Eglise, il est fort à parier que de nouveaux parents, cherchent des places d'accueil pour leur progéniture, voire refusent de s'installer au Landeron car les structures d'accueil sont aujourd'hui saturées. Alors je m'adresse à vous, Messieurs les conseillers communaux, même si je sais que cela fait déjà quelques années que cela ne vous concerne plus directement, N'oubliez pas cette structure et son besoin dramatique de locaux. La Commune a besoin de Part'âges mais Part'âges a besoin également de la Commune. Enfin, je profite de ce divers pour remercier et féliciter l'équipe éducative, très professionnelle, ainsi que l'équipe de seniors bénévoles et en particulier sa Présidente, Madame Annie Ruffieux, qui ont permis la création puis la survie d'une telle association qui me paraît clé pour notre belle Commune.

M. Gilles Boillat souhaite savoir quelle est la position du Conseil communal sur le fait que la rue des Brévards et la rue des Flamands sont devenues des affluents de la N5. Il se rend compte que sur la rue des Flamands, la place réservée aux piétons, pour y passer tous les matins, est relativement serrée, et si, avec les gens qui viennent là, qui n'ont absolument rien à faire sur cette rue, croisent les piétons, vous avez intérêt à vous ranger, tout près du mur. D'autre part, M. Boillat a demandé si des contrôles de police se faisaient. Car le seul contrôle qu'il a vu était un contrôle, à 01h15 près du cimetière, et il lui a été demandé de souffler dans le ballon. Il était donc plutôt question de savoir s'il était en état de rentrer chez lui que s'il était dans la bonne rue.

Le Conseil communal se donne une réflexion avant de répondre.

Mme Nadine Schouller relate avoir lu une chose très étonnante : une démarche participative. Ou bien "Démarchage participatif", elle ne sait pas. Lors de la séance du 22 février 2018 il était précisé que le Conseil communal reviendrait peut-être dans deux ou trois ans pour solliciter éventuellement un nouveau prêt, mais cette fois pour les bâtiments. De plus l'accord avait été donné pour créer un groupe de travail afin de trouver des solutions en matière de location et une nouvelle affectation du bâtiment du FC le Landeron, tout en précisant qu'il s'agissait d'un véritable objectif du Conseil communal. Le conseiller communal en charge du dossier était d'accord de prendre contact avec les personnes qui se sont déclarées favorables pour créer un groupe de travail. Ce comité, dans un délai de deux ou trois ans, présenterait un projet au CG. L'objectif souhaité serait que pour la fin de la législature une solution à long terme soit trouvée. Qu'en est-il de ce comité ? Nous avons la démonstration, ce soir, avec le CAP, et ses participants, qu'un comité, venant du Conseil général, était efficace et donnait de bons résultats. Que le FC Le Landeron propose une séance ouverte afin de trouver des solutions pour leur bâtiment pourquoi pas; il peut même inviter la Commune. Par contre une petite démarche participative sous la direction de membres du comité du FC Le Landeron n'est pas juste et en tout cas pas celle discutée. Vous vous rendez compte que chaque société du Landeron s'occupant de jeunes, et il y en a beaucoup, pourraient venir présenter leurs doléances et leurs souhaits en organisant des "démarches participatives" en prenant en otage le Conseil

général. Il est évident que cela n'est pas possible, cela partirait dans tous les sens et n'apporterait pas de grandes avancées. Nous pensons que le conseil communal doit apporter quelques explications. Il y a une procédure à respecter, donc travaillons dans ce sens.

Mme Maura Bottinelli remercie le Conseil communal et l'administration pour la magnifique brochure sur le Landeron qui a été distribuée à tous les ménages. Elle félicite cette excellente initiative.

M. Roland Spring relève le Conseil communal avait pris l'engagement d'organiser une séance avec les délégués de 4 partis pour la question des parkings. Cette séance a eu lieu le 4 juin dernier et a été très constructive. Il en est ressorti qu'un groupe de travail allait se constituer avec deux délégués de chaque parti. Le PLR a nommé ses deux délégués ce soir. Messieurs Pierre De Marcellis et Jean-Claude Egger, seront, quant à eux, les représentants de la Commune. La première séance sera initiée et organisée par la Commune. Un membre du Conseil général présidera cette séance. Par ailleurs, le Conseil communal s'est constitué, semaine dernière, ainsi pour la saison 2018-2019:

- Membre: M. Roland Perret-Gentil
- Secrétaire-adjoint: M. Pierre De Marcellis
- Secrétaire: M. Jean-Claude Egger
- Vice-président: M. Frédéric Matthey
- Président: M. Roland Spring.

La présidente adresse ses félicitations.

M. Pierre De Marcellis apporte une réponse concernant la rue des Flamands. Il reconnaît qu'il s'agit d'une rue dangereuse, l'ayant lui-même empruntée à pieds, sur les lignes jaunes, la semaine dernière. Effectivement, un rétroviseur l'a touché. Il précise qu'actuellement la ligne jaune, tracée au sol, laisse penser qu'il s'agit d'un trottoir, mais ce n'est pas un trottoir. Une réflexion sur la mobilité douce sera menée après la question des parkings. Il reconnaît l'étroitesse de la rue entre les voitures parkées, les véhicules qui circulent et les piétons. La ligne jaune tracée au sol laisse une fausse impression de sécurité.

La présidente clôt la séance, à 21h15, en souhaitant une bonne soirée aux participants, un bel été et de belles vacances. Rendez-vous au mois de septembre!

La présidente :

Gilliane Bürli

Le secrétaire :

Michael Jacot

### MOTION (au sens des art. 33 et ss du règlement organique)

visant à demander l'organisation par le conseil communal d'une consultation du peuple landeronnais au sujet du futur institutionnel du Landeron

Lors du référendum du 29 novembre 2015, les citoyennes et citoyens landeronnais ont refusé la fusion qui leur était proposée.

Ils ont par ce biais exprimé ce qu'ils n'étaient PAS disposés à accepter. Le but de la présente motion est de permettre désormais aux autorités de travailler sur d'éventuels projets qui auraient une chance, s'ils étaient ensuite jugés pertinents, d'être ratifiés par le peuple souverain et d'éliminer d'emblée toute piste vouée à l'échec.

Cette consultation devra, de l'avis des motionnaires, remplir les conditions cumulatives suivantes :

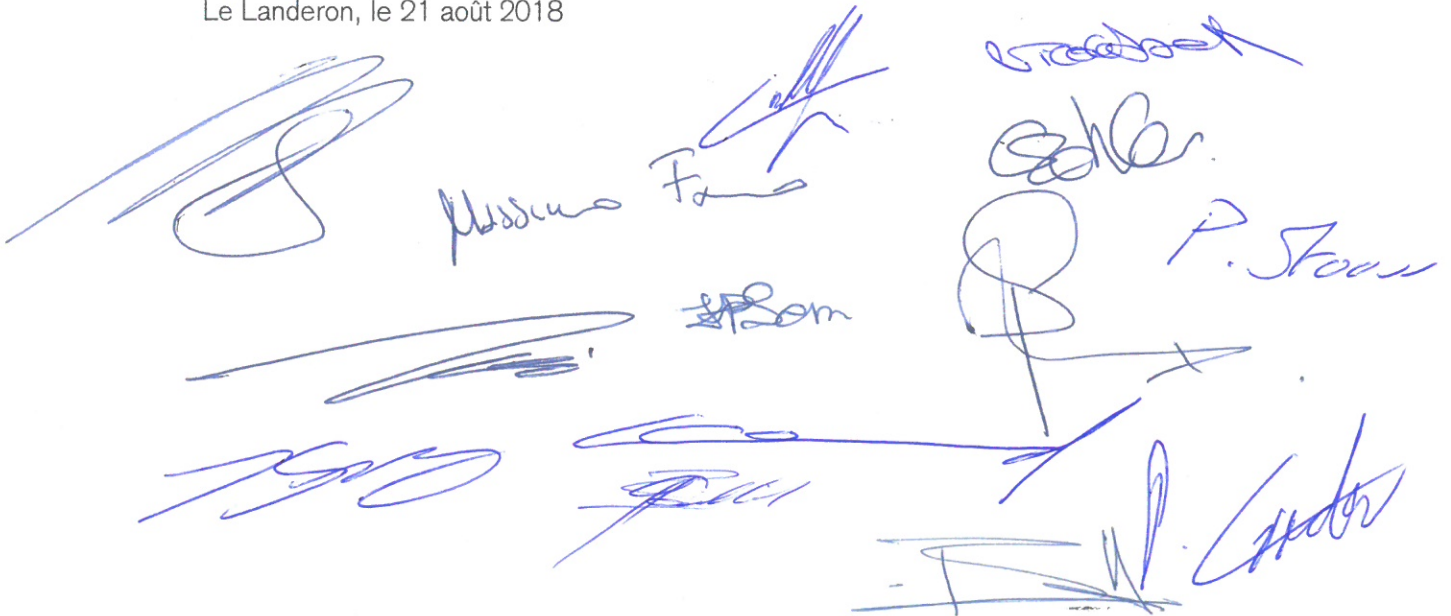
- Être réalisée par une société professionnelle
- N'exclure aucune éventualité et être réalisée sans tabou
- Être impartiale
- Avant envoi, elle sera présentée aux groupes politiques afin que ceux-ci puissent faire part de leurs remarques et propositions

Le résultat de cette consultation ne sera pas considéré comme un choix définitif mais servira de base aux autorités communales pour leurs réflexions futures.

Il est clair que parmi les scénarii qui seront évoqués, certains présupposeront l'aval d'autres entités communales ou cantonales. Nous estimons qu'il convient d'engager cette consultation préalablement à toute discussion externe afin de définir dans quelle direction nous souhaitons aller et espérons qu'elles ne nous en tiendront pas rigueur.

Notre but est de poursuivre la réflexion de manière pragmatique et efficace au sein de notre communauté prioritairement.

Le Landeron, le 21 août 2018



A collection of approximately 15 handwritten signatures in blue ink, arranged in a loose grid. Some signatures are more legible than others. One signature in the middle-right area appears to be 'P. Stouss'. Another signature in the middle-left area appears to be 'Missina F...'. The signatures vary in style, from simple lines to more complex, cursive-like forms.





Le Landeron  
CESC

# CONSEIL D'ETABLISSEMENT SCOLAIRE COMMUNAL

Rapport d'activités pour l'année scolaire 2017-2018

CAILLET C.

Août 2018

Rapport d'activités pour l'année scolaire 2017-2018

CESC

Cédric CAILLET	Présidence Responsable communication Responsable <i>Devoirs Surveillés</i> ad interim depuis le 6.7
Anouck CIVIDINO	Vice-présidence Fête de la Jeunesse Co-responsable Brocante
Karine FROELICHER	Secrétaire
Catherine ZBINDEN	Caissière Co-responsable camp de ski
Brian CHEDEL	Co-responsable camp de ski Vérificateur des comptes
Henri LAMBERT	Responsable <i>Devoirs Surveillés</i> → 6.7 Vérificateur des comptes → 6.7
Sandrine GÜNGERICH	Responsable <i>Ramassage papier</i>
Yves JAKOB	Responsable logistique

Armelle LOCHMATTER	Co-responsable Brocante Co-responsable Spectacles
Stéphanie MURISSET	Responsable achats Co-responsable des Journées aux Bugnenets Co-responsable Spectacles
Sylvie SAINT-LOUIS	Co-responsable des Journées aux Bugnenets
Correspondantes administratives	
Alexia JELMINI	Correspondante pour les enseignants
Conseiller Communal	
Roland PERRET-GENTIL	

Durant la période du 1<sup>er</sup> août 2017 au 6 juillet 2018, le C.E.S.C s'est réuni à raison d'une séance tous les mois et demi en moyenne. De plus, chaque commissaire participe à diverses séances liées à ses responsabilités ainsi qu'aux activités complémentaires liées à l'école.

## INTRODUCTION

### Rappel historique

Dès la rentrée d'août 2012 et en conformité avec l'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (concordat HarmoS), le canton de Neuchâtel a réformé son système scolaire en régionalisant et en regroupant tous les degrés de l'école obligatoire par cercle scolaire. L'éorén chapeaute cette structure. L'éorén (Ecole obligatoire de la Région Neuchâtel) forme un seul cercle scolaire, subdivisé en cinq centres scolaires. Elle accueille les enfants de l'ensemble de la scolarité obligatoire, de la 1<sup>ère</sup> à la 11<sup>e</sup> année selon HarmoS. Le centre scolaire du Landeron et ses environs est le Centre des Deux Thielles.

Suite à ces modifications dans le fonctionnement de l'éducation du Canton, les *Commissions Scolaires* des communes perdait leur rôle de gestion au sein de l'école.

### Organisation

Sur le plan organisationnel, le Centre des Deux Thielles est dirigé par l'*Autorité scolaire de centre* composée, sur le plan politique des Conseillers communaux de Cressier, Cornaux, Lignièrès et du Landeron, tous 4, chefs du dicastère de l'Instruction publique ainsi que d'un directeur général et deux directeurs adjoints de cycle qui assurent la direction pédagogique.

La nouvelle structure éorén est dotée de plusieurs organes importants, dont le Conseil d'Etablissement Scolaire Intercommunal (CESI). Lui-même sous-divisé en Conseil d'Etablissement Scolaire Communaux (CESC). Le rôle de ces derniers est notamment d'appuyer l'Autorité scolaire de centre dans sa gestion du centre et d'établir les liens nécessaires entre tous les acteurs de l'école et le public en général.



## Présentation du Conseil d'Établissement Scolaire Communal du Landeron

Le Conseil d'Établissement Scolaire Communal du Landeron est une entité qui dépend de l'ASC (Autorité Scolaire de Centre) qui lui a délégué l'organisation et le financement de certaines tâches. Le CESC est composé de représentants politiques, représentants de parents et d'enseignants. Ce collectif de dynamiques bénévoles (11 personnes depuis 2016) s'active au sein de notre village pour organiser différentes activités et événements extra-scolaires du degré primaire, soit de 1FR à 7FR.

Le CESC travaille en étroite collaboration avec la direction de centre (C2T), le corps enseignant et les parents.



Il est régulièrement demandé aux parents quelques coups de mains bénévoles pour l'une ou l'autre des manifestations proposées par le CESC.

Les recettes des événements organisés contribuent à financer une partie des journées à ski aux Bugnens, des camps de skis pour les plus grands, des animations culturelles variées en rapport avec les cours étudiés, mais encore de participer à des courses d'école.

## ANNÉE SCOLAIRE 2017-18

### Corps enseignant

Nom	Prénom	Fonction année/s concernée/s	Autre/s responsabilité/s
BEUCHAT	Jennifer	4	Matériel scolaire, journées à skis
BOTTINELLI	Maura	6, 7	Caisse, Premiers secours
BOURQUIN CEAUSOGLU	Laurence	Soutien par le mouvement	
BURI	Patricia	4 + soutien pédagogique	Fête de la Jeunesse
CINELLI	Aurore	4	Cuisine
CUCHE	Julien	7, 8	Matériel vidéo
FELLMANN	Michel	6, 7	Matériel travaux manuels, coordination camp de ski
GEISER	Rachel	6	
GIVORD	Marie-Anne	AMT 5 à 7	
HECHE	Anna	6	Bibliothèque du Collège
JACCARD	Fabienne	EPH 4, 6, 7	Joutes sportives
JACOT	Florie	1-2	
JELMINI FRASCOTTI	Alexia	3	Délégué conseil + Lien CESC
KOHLER	Cindy	1-2	Activités culturelles
KILCHENMANN	Adeline	EPH 5	
KOTTISCH	Gérald	Musique / chorale 6, 7	
LACK	Michèle	5	
MOULIN	Ariane	4	Lien groupe promotion santé (GPS), Premiers secours
NEUENSCHWANDER	Aude	6 + ANG	Coordination camp de ski, Pharmacie
PEGORARO	Michael	Appui EPH 1-2	
PETRUZZI	Laurence	6	Patrouilleurs
RAMSEYER	Geneviève	Soutien pédagogique	Fête de la Jeunesse
RUIZ CALAME	Manoëlle	Soutien langagier	
RUVOLO	Elodie	7, 8	
SCHNEIDER	Manon	5	Matériel scolaire
SCHUMACHER	Roxane	Soutien langagier	Patrouilleurs, Activités culturelles
STEFFEN	Claudine	1-2	
TROTTMANN	Gaël	Soutien langagier + appui classe	
TSCHAMPION	Ludivine	Soutien langagier + appui classe 1-2	
VALENTI	Daniela	anglais 1, 2, 3, 7	
WEGMULLER	Claude	3	Bibliothèque du Collège, Journées à skis
ZUTTEL	Rachel	1-2	

Evolution des effectifs :

2013-2014	358 dont 100 en 1,2 FR
2014-2015	343 dont 98 en 1, 2 FR
2015-2016	340 dont 83 en 1, 2 FR
2016-2017	336 dont en 74 en 1,2 FR
2017-2018	329 dont 77 en 1,2 FR

Les degrés 1 à 8 sont répartis en deux cycles, soit

1<sup>er</sup> cycle: 1<sup>ère</sup> à 4<sup>è</sup> années FR

2<sup>e</sup> cycle: 5<sup>e</sup> à 8<sup>e</sup> années FR

A noter que les 8 FR sont « hébergés » dans le bâtiment C2T pour des raisons de manque de place au sein du Collège. Depuis cette année, ils sont chapeauté par le C2T et ne sont plus inclus dans les activités du CESC.

Niveaux 1FR à 2FR

Classes de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année FR<sup>1</sup> (anciennement Ecoles enfantines)

La Garenne et Le Trèfle à quatre

Enseignante à La Garenne :

M<sup>me</sup> Claudine STEFFEN

Enseignantes au Trèfle à quatre :

Classe jaune Mme Rachel ZUTTEL,

Classe saumon Mme Cindy KOHLER (responsable de la caisse)

Classe verte Mme Florie JACOT et  
Mme Ludivine TSCHAMPION

Elèves :

Nombre d'élèves : 77 élèves dont 42 élèves de 1<sup>ère</sup> année et 35 de 2<sup>ème</sup> année.

20 élèves à La Garenne. 1 classe à deux niveaux (1<sup>ère</sup> année et 2<sup>ème</sup> année)

57 élèves au Trèfle à quatre. 3 classes à deux niveaux (1<sup>ère</sup> année et 2<sup>ème</sup> année)

---

<sup>1</sup> FR : Formation Régulière (remplace le H de HARMOS)

Fonctionnement :

Avec l'introduction d'Harmos en 2012 l'enseignement est devenu obligatoire pour tous les enfants âgés de 4 ans révolus au 31 juillet de l'année scolaire en cours.

Horaire hebdomadaire :

Horaires :	Matin :	8h00-11h30
	Après-midi :	13h30-15h10

Une période d'activité couvre 45 minutes en temps horaire

1<sup>ère</sup> année : 4 matinées, lundi, mardi, jeudi et vendredi, soit 16 périodes (sans récréation).

2<sup>ème</sup> année : lundi toute la journée, mardi matin, mercredi matin, jeudi toute la journée soit 20 périodes (sans récréation)

Activités menées par le CESC :

- Tenue d'un stand à la Brocante
- Présentation du CESC aux nouveaux parents lors de la séance qui leur est destinée.
- 2 jours de spectacle à l'aula du C2T : « *Quand je serai grand ...* »
- Fête de jeunesse

Brocante :

Coordination CESC : Armelle Lochmatter et Anouck Cividino

Le CESC, les enseignantes et les parents se sont mobilisés sur trois jours pour alimenter et tenir un stand de pâtisseries. Comme toujours, les caramels et les gâteaux ont remporté un beau succès.

Les gains de la Brocante permettent :

- L'aménagement des classes de l'école enfantine pour la rentrée
- L'achat de petites attentions pour les anniversaires et Noël
- L'achat d'alimentation pour organiser un déjeuner en classe
- L'achat des œufs pour Pâques (pour réaliser l'éclosion et l'élevage de poussins durant quelques semaines)
- Divers achats particuliers (colliers "messager", peintures spéciales, ...)
- D'offrir le cinéma pour la dernière semaine d'école

Présentation du CESC aux nouveaux parents :

En début d'année scolaire, une délégation du CESC s'est rendue dans les classes des degrés 1 et 2 afin de se présenter. L'idée de cette rencontre est d'expliquer notre rôle autour de « l'Ecole », de montrer une image de parents et citoyens engagés pour la jeunesse du village. Cela permet aux jeunes parents de mettre des visages sur des noms se trouvant sur les

circulaires lorsque nous sommes p.ex., à la recherche de bénévoles pour une de nos manifestations.

Spectacle « Quand je serai grand » :

Le CESC a appuyé logistiquement les enseignantes de degrés 1 et 2 lors du spectacle qui a eu lieu les 27 et 28 avril 2018. La salle de spectacle du C2T était comble pour ces deux jours de spectacle. Une magnifique trame avait été imaginée par les enseignantes. On y voyait défiler les enfants avec chacun des rêves de professions futures (jardiniers, plongeurs en passant par astronautes). Pour encadrer le spectacle, le CESC, assisté par une équipe de bénévoles, proposait une cantine ainsi qu'un repas chaud. Les bénéfices de la manifestation permettent au CESC d'offrir un cadeau à chaque classe ainsi que de financer d'autres activités que les enfants auront au cours de leur scolarité.

Conclusion :

Le CESC tient à relever l'excellente collaboration rencontrée avec le corps enseignant durant cette année scolaire.

Niveaux 3FR à 7FR

Classes de 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> année FR (anciennement Écoles primaires)

Elèves :

Nombre d'élèves à la fin de l'année scolaire 2017-2018 : 166 élèves

Rentrée scolaire 20 août 2018 : 177 élèves

Généralités :

Nombre de périodes par élève et par semaine

3 <sup>ème</sup> FR	27 périodes	+ 2 périodes de travail en demi-classe et 1 pér. de tremplin-lecture
4 <sup>ème</sup> FR	27 "	+ 2 périodes de travail en demi-classe "
5 <sup>ème</sup> FR	28 "	+ 1 "
6 <sup>ème</sup> et 7 <sup>ème</sup> FR	28 "	+ 1 "

Chaque année, le corps enseignant participe à de nombreuses activités du C.E.S.C. La correspondante administrative, Mme Jelmini participe à toutes les séances ordinaires du C.E.S.C.

Activités menées en collaboration avec le CESC :

- Devoirs surveillés
- Troc d'hiver
- Location de matériel de ski
- Journées à skis aux Bugnenets
- Camps de ski
- Ramassage du papier
- Fête de jeunesse
- Support à la Bibliothèque du Collège
- Remerciements aux patrouilleurs scolaires

Devoirs surveillés :

Responsable : Henri Lambert → 6.7.2017 (depuis : Cédric Caillet ad intérim)

Surveillantes : Lundi: Anouk Hauser, Anne-Lise Netuschill

Mardi: Gladys Pinard, Isabelle Mounir

Jeudi: Geneviève Botteron, Laurence Elber

Les Devoirs Surveillés sont une spécialité landeronnaise, les autres CESC de Centre ne sont pas en charge de ce service. Cette offre permet aux enfants pour qui les devoirs à la maison ou en structure d'accueil sont « compliqués » à gérer, de bénéficier d'un moment et d'un encadrement pour réaliser leurs devoirs avant de rejoindre la maison ou Part-Âges. Parmi les raisons qui conduisent les enfants à suivre les Devoirs Surveillés, on trouve : le temps à disposition, les difficultés scolaires, des parents ne pouvant accompagner leurs enfants dans cette tâche journalière, etc...

Les tarifs pratiqués sont les suivants :

- Pour 1 jour par semaine, 30.- par mois, soit 150.- par semestre
- Pour 2 jours par semaine, 45.- par mois, soit 225.- par semestre
- Pour 3 jours par semaine, 60.- par mois, soit 300.- par semestre

Cette activité constitue une des activités les plus compliquées à gérer pour le CESC. En effet, certaines familles ayant recours aux *Devoirs Surveillés* sont souvent des familles avec des moyens limités et il est parfois très compliqué pour nous de se faire payer. Les montants demandés aux parents sont calculés au plus juste et permettent d'offrir une modeste rémunération aux surveillantes. Malheureusement depuis quelques années nous bouclons l'année scolaire avec un déficit.

Cette année, nous avons dû aussi faire face à des problèmes de discipline. Un courrier a été adressé aux parents des enfants concernés.

Après 10 ans effectués en tant que surveillante, Mme Geneviève Botteron a fait le choix de cesser son activité. Nous la remercions vivement pour son engagement. Nous sommes actuellement à la recherche d'une surveillante. Mais après 2 annonces dans la BulCom, peu d'intéressés se sont manifestés.

## Troc d'hiver

Organisation: Cédric Caillet

Le traditionnel troc d'hiver a eu lieu le samedi 3 novembre 2018. Il est toutefois à regretter une relativement faible participation. L'informatisation du troc basé sur le système de l'APL a grandement simplifié le travail de saisie des équipes sur place ainsi que le calcul des décomptes pour chaque vendeur.

La retenue de 30% sur les objets vendus est attribuée au CESC. Cette année nous avons poursuivi l'action buvette, qui apporte de la convivialité et améliore un peu le bénéfice ! Nous restons attentifs à la qualité des objets proposés à des prix compétitifs, à la plus grande satisfaction des acheteurs.

Pour des raisons de sécurité, nous rappelons que le réglage des skis doit se faire chez un professionnel.

La fréquentation cette année n'a pas été à la hauteur de nos attentes, mais c'est aussi un service que nous rendons à certaines familles leur permettant ainsi d'équiper leurs enfants à moindre coût.

Nous réfléchissons actuellement pour donner une meilleure visibilité à cette manifestation.

## Location de matériel de skis

Organisation : Stéphanie Muriset / Catherine Zbinden

Il y a 5 ans Monsieur Michel Rollier (Rollomatic) a offert au CESC près de 100 paires de ski neufs ainsi que des paires de chaussures. Grâce à ce matériel, le CESC permet aux enfants du Collège n'ayant pas forcément accès aux sports d'hiver de louer à prix très avantageux. Cette offre rencontre un franc succès et c'est moyennant une stratégie de rotation sur les deux camps ainsi que les journées à skis que nous parvenons à répondre à la demande.

Ce matériel prend toutefois un peu d'âge et les semelles deviennent sèches. L'entreprise CrazyPrices (à Bry / FR) nous a fait une offre très intéressante pour nous refaire tout le lot en fin de saison. Ce nouveau souffle au matériel nous permettra d'assurer ce service encore quelques années.

Notre commission a collaboré avec le CESC de Lignièrès en permettant à une famille de Lignièrès d'utiliser notre matériel gratuitement. Ceci afin de permettre à un enfant de leur Collège de vivre l'expérience d'un camp ski.

## Journées de ski aux Bugnenets

Organisation : Stéphanie Muriset et Sylvie Saint-Louis.

Les journées ont eu lieu sur 4 jours, soit du jeudi 1<sup>er</sup> février au mardi 6 février. 25 enfants au fil neige le premier jour, le lendemain une bonne dizaine ont pu aller tester les assiettes déjà grâce au soutien de leurs moniteurs. Pendant ces deux premiers jours, nous nous sommes appuyés sur les services d'un moniteur de l'Ecole Suisse de Ski pour les débutants.

Côté météo, jeudi, vendredi couverts, sans précipitation, avec un duvet neigeux tout frais tout comme lundi. Mardi, apothéose : Magnifique temps pour conclure ces journées sportives. Les 5 classes de 3e et 4e ont participé, cela faisait en moyenne 85 enfants chaque jour.

2 cars au départ du Collège, emmenaient les enfants à 9h pour être sur les pistes à 10h.

Les enfants étaient accompagnés par leur enseignantes et une vingtaine de parents bénévoles dont 1 membre du CESC chaque jour. Les enseignantes se chargent de la formation des groupes de ski, des contacts avec les bénévoles, et des débutants sur place.

Lors de la pause de midi, une assiette de pâtes ou des frites et saucisse ont pu redonner un peu d'énergie à tout ce beau petit monde. Un goûter (thé/choc) offert par le CESC leur était servi au bas des pistes lors de pauses bien méritées. Les enfants ont eu un énorme plaisir lors de ces activités extra-scolaires. Ces journées sont une occasion exceptionnelle pour les enfants de se côtoyer hors du cadre de l'école et sont incontestablement un renforçateur de cohésion sociale. C'est également une manière de faire découvrir à certains élèves un nouveau sport qu'ils n'ont pas spécialement l'occasion de pratiquer avec leurs parents. Et pour la plupart, c'est une sacrée belle découverte et une occasion de se surpasser.

### Camp de ski de Torgon

Organisation: Catherine Zbinden et Brian Chédel

Cette année encore, les élèves de 5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> années ont eu la chance de participer à une semaine de camp de ski à Torgon durant le mois de février. Nous essayons chaque année de mélanger les niveaux à chacun des camps afin que les petits puissent bénéficier de l'aide des plus grands. La solidarité fonctionne bien et les grands se font souvent un plaisir de protéger les plus petits.

Pour le premier camp, nous avons 66 enfants. Les conditions de ski étaient parfaites de lundi à mercredi. Les activités annexes du mercredi après-midi (1/2 journée sans ski, histoire de ne pas épuiser toutes ces petits sportifs) ont été déplacées au jeudi après-midi, afin de profiter des bonnes conditions météo du mercredi, la dégradation ayant été annoncée pour le jeudi. Au programme de ces activités : Initiation à l'escalade au mur de grimpe en salle de Torgon, atelier danse, atelier onglerie, atelier pâtisserie.

6 enfants débutaient le ski en début de semaine et furent encadrés par les moniteurs J+S du camp pour leur transmettre les bases sur la piste de La Jorette à Torgon . Ils ont tous très vite fait d'excellents progrès leur permettant même de prendre le télésiège (pour la première fois pour certains) de Plan de Croix et de skier le jeudi en "haut" avec les autres groupes. Une rotation des moniteurs a eu lieu 2x dans la semaine.

Jeudi matin, la dégradation météo était au rendez-vous, pluie jusqu'à près de 2000m. La décision de croiser les deux après-midi fut judicieuse, après une matinée de ski sous la neige/pluie, les équipements étaient bien mouillés. L'équipe chalet œuvrait au séchage des combinaisons par rotation à la chaufferie pendant que les enfants participaient aux différents ateliers .Les conditions météo du vendredi étaient similaires au jeudi matin, rangements et jeux au chalet ont remplacé le ski et le retour du vendredi fut anticipé de deux heures.

Cette année aucun malade n'est à recenser. Une ambiance de camp géniale. La semaine tombant sur la date de la St-Valentin, il y a même eu échange de cadeaux, dessins et autres petits mots entre certains jeunes skieurs ;-).

Mais aussi, la joie des enfants de 5<sup>ème</sup> de vivre, pour la plupart, leur 1<sup>ère</sup> semaine loin du cocon familial.



Le 2ème camp, accueillait 75 enfants. Pour chaque camp une équipe de cuisine différente, composée de 4 cuisiniers du village. Les mêmes qui nous régalaient et qui travaillent d'arrache-pied dans toutes les manifestations organisées par le CESC, notamment la Fête de la jeunesse.

Les 7FR vivent leur dernier camp à Torgon, effectivement, dès la 8ème, les camps sont organisés et gérés par le C2T.

Un début d'année très actif pour toute l'équipe du CESC entre logistique du matériel loué (essayages, réglages, remise, retours), organisation des journées à ski aux Bugnenets pour les 3FR et 4FR et la mise sur pied et gestion des 2 camps de skis pour les 5FR à 7FR. Mais en observant les émotions et le plaisir qu'ont les enfants dans cette pratique du ski, on ne peut qu'être convaincu que l'engagement sans compter du CESC en vaut la peine. Bravo à toute cette équipe ainsi qu'aux bénévoles qui n'hésitent pas à prendre une semaine de vacances afin de pouvoir nous accompagner et bien sûr aussi à nos enseignants qui s'investissent énormément pour le bon fonctionnement des camps et merci à eux de la part des enfants.

Afin de profiter au maximum de cette location de 2 semaines consécutive, le CESC offre la possibilité aux parents, amis et citoyens du village de venir passer le week-end dans le chalet et ce pour un prix très intéressant.

Un groupe de réflexion mené par CESC incluant des enseignants étudie d'autres alternatives à Torgon. Bien que cette année les camps n'aient pas eu à souffrir du manque de neige, ce ne fut pas le cas lors de l'année scolaire précédente. L'hébergement à Torgon est parfait et répond pleinement à nos besoins (nombre de lits, taille des dortoirs, cuisine en auto-gestion, réfectoire, etc...). Notre inquiétude concerne plutôt le fait qu'il s'agit d'une station de basse altitude et donc sujette au manque d'enneigement. Ce groupe a déjà visité d'autres hébergements, sans trouver l'emplacement idéal pour l'instant. Les bonnes conditions de cette année ont quelques peu atténués l'urgence de cette recherche.

Ramassage du papier :

Organisatrice: Sandrine Güngerich

Le ramassage du papier a dû être anticipé d'une semaine (le 21 avril au lieu du 28 avril) afin de ne pas entrer en conflit avec le Spectacle des écoles enfantines. En collaboration avec les services techniques de la Commune, des affichages ont été mis en place aux points de collecte du village afin d'informer la population. Le feuillet mémo-déchet ayant déjà été publié avec la date initiale.

Dans une ambiance sympathique, le CESC, des parents et des élèves de 6 FR et 7 FR se sont retrouvés par un temps ensoleillé pour ce traditionnel ramassage de papier. Un résultat honorable bien que loin des années records (35.91 tonnes en 2012). Il semble évident que les citoyens de notre commune déposent leur papier à la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs, en même temps que leurs autres déchets. Ce qui est regrettable car les sociétés locales ne profitent plus autant de cette manne financière. La commune devrait éventuellement mettre à disposition sa propre benne à papier qui serait remise à la société qui effectue le ramassage. Une intervention en ce sens a d'ailleurs été faite par Mme la conseillère générale Sylvie Frochaux.

C'est toujours un plaisir de se retrouver ensuite pour un délicieux apéritif bien mérité préparé par l'équipe de CESC !

Un merci tout particulier est adressé aux divers artisans de notre Commune qui mettent gracieusement à disposition leur camionnettes.

Le bénéfice de ce ramassage permettra certainement encore de garder un tarif tout à fait raisonnable pour les activités sportives.

A noter qu'une deuxième tournée a été réalisée avec un seul véhicule la semaine suivante afin de récupérer le papier des personnes n'ayant pas vu le changement de date. La récolte fut maigre preuve que l'info avait passé.

## Fête de la jeunesse

Organisation: Tous les membres du CESC

Le soleil a à nouveau brillé pour cette nouvelle édition de Fête de la Jeunesse. Avec les jeux débutant en Vieille Ville en milieu de matinée, la Fête a occupé chacun tout au long de cette magnifique journée. Le cortège, emmené par la fanfare La Cécilienne et la gugenmusik des Boutentrins s'élançait à travers les rues du village à 15h sous un soleil de plomb. La fin du cortège coïncidait avec le début du match de la coupe du monde : France – Argentine. Un écran a été installé permettant ainsi aux parents fans de foot de suivre la rencontre.

Un spectacle d'acrobatie et de cirque par la troupe *Trio à Crocs* ravivait petits et grands. La manifestation, supportée par un grand nombre de parents bénévoles œuvrant par équipe dans les différents stands de boissons ou nourriture, fut un succès.

Les remerciements s'adressent à tous ceux qui ont contribué à faire de cette journée une réussite, sans oublier les donateurs (entreprises locales) et les services techniques de la Commune qui font un gros travail en amont de la Fête, mais aussi pour les nettoyages le lendemain.

## Bibliothèque du Collège

Le Collège primaire bénéficie d'une petite bibliothèque administrée par une enseignante, Mme Wegmüller. Cette année, sur sa demande, le CESC a mis à disposition une petite somme d'argent afin de procéder au remplacement des ouvrages abîmés et permettre l'acquisition de nouveaux livres pour élargir la palette des découvertes proposée aux enfants.

La fréquentation de la bibliothèque scolaire concerne essentiellement les premiers degrés, les plus grands étant admis à celle du C2T.

## Patrouilleurs

Formés par la Brigade routière scolaire, des élèves de 7<sup>ème</sup> année se sont chargés de la sécurité des élèves aux abords de l'école pour la traversée du passage pour piétons. Cette activité tend à les responsabiliser, ce qu'ils font fort bien. En fin d'année, lors d'une petite réception, le président du CESC leur a remis un diplôme en présence des autorités scolaires et de la brigade routière scolaire. De plus, en remerciement pour leur travail, ils reçoivent à choix un abonnement de piscine ou un bon d'achat au kiosque du centre.

## Courses d'école

Dans le cadres des courses d'école, les enseignant(e)s peuvent en tout temps solliciter le CESC pour un complément d'aide financière. Ce ne fut pas le cas cette année.

## Demandes particulières

Cette année, dans le cadre d'un sujet SHS à exploiter en 4 FR sur le thème des châteaux, les enseignants ont fait appel au CESC pour participer aux frais de visite du château Valangin.

## Conclusions du Président

### L'Ecole a besoin de partenaires motivés

L'école publique communale fonctionne maintenant depuis 2012 dans son nouveau mode. L'équipe du CESC a su retrousser les manches depuis une législature et demi en acceptant dans son mandat des tâches périphériques à l'Ecole.

Nous pouvons affirmer, sans nous tromper, que la Direction de Centre du C2T est très fière de pouvoir s'appuyer sur un CESC dynamique et motivé.

L'avènement de l'éorén dans notre Commune avait vu publier un dernier rapport de ce type en 2013. Il m'a semblé intéressant de refaire un point, quelques années après, et partager avec le Conseil Général les rôles du CESC dans l'école d'aujourd'hui.

Au terme de cette année, le Président remercie tous ceux qui ont contribué, par leur engagement et leur efficacité, à ce que l'année scolaire soit agrémentée de toutes ces activités qui permettent aux enfants de notre Commune de vivre des activités annexes enrichissantes et variées. Il exprime ses plus vifs remerciements au corps enseignant, qui démontre en permanence l'attention sans faille qu'il porte aux enfants que nous leur confions.

Ses remerciements vont également au Conseil communal représenté par M. Roland Perret-Gentil, à l'administration communale par M. Michel Hinkel mais aussi aux Services Techniques de la Commune qui ne cesse de nous apporter leur support lors de nos manifestations, ainsi qu'au directeur du cercle scolaire, M. Laurent Winkler.

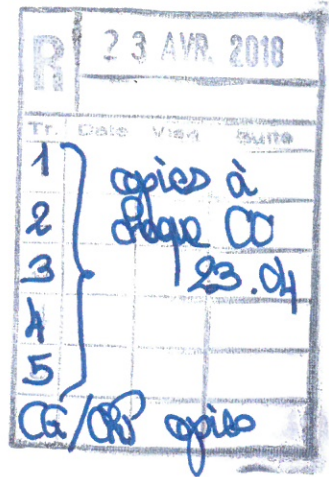
Au nom du C.E.S.C

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Cédric Caillet', written over a horizontal line.

Cédric Caillet  
Président



Association de la crèche du Landeron  
La Gazouille



Administration communale du Landeron  
Rue du Centre

2525 Le Landeron

Le Landeron, le 20 avril 2018

Comptes 2017

Monsieur le président, Messieurs,

Nous vous remettons en annexe nos comptes de l'exercice 2017. Ils ont déjà été présentés à l'Office de l'Accueil Extrafamilial et contrôlés par la fiduciaire Dominique Glauser à Hauterive.

Selon les directives en vigueur, nous allons faire parvenir 2 exemplaires du rapport de contrôle aux services concernés de l'Etat de Neuchâtel.

Selon les directives No 8, qui vous a été distribuée, le montant à attribuer au fonds pour fluctuation de résultat a été porté à 20% des contributions de l'année de référence.

Ce fonds représente pour l'année 2017 un solde de Fr.82.273.73, il n'y aura donc pas de remboursement aux communes concernées jusqu' ce que le plafond de 20% soit atteint.

S'agissant du taux d'occupation, nous avons atteint le maximum possible, soit 98.62%. La liste d'attente pour le Landeron est toujours forte, nous suivons cette évolution, mais renonçons pour l'instant à étudier une possibilité d'extension en raison d'un coût important et d'une certaine retenue des autorités cantonales.

En remerciant les autorités et le personnel communal pour le soutien accordé nous vous prions de croire, Monsieur le président et Messieurs, à l'expression de nos salutations empressées.

Association de la crèche du Landeron

Charles Girard, président



# Fiduciaire Dominique Glauser

Licencié ès sciences économiques  
Expert-comptable diplômé  
Membre individuel EXPERTsuisse

Rouges-Terres 51  
2068 Hauterive  
☎ 032 753 78 00  
✉ glauser.dom@bluewin.ch

## **Association « La Gazouille », Le Landeron**

### **Exercice comptable arrêté au 31 décembre 2017**

---

#### Contenu :

	<u>Pages</u>
Rapport de révision	1
Bilan au 31 décembre 2017	2
Compte de résultat de l'exercice 2017	3
Détail et commentaires des rubriques du bilan	4
Annexe aux comptes	7

# Fiduciaire Dominique Glauser

Licencié ès sciences économiques  
Expert-comptable diplômé  
Membre individuel EXPERTSuisse

Rouges-Terres 51  
2068 Hauterive  
☎ 032 753 78 00  
✉ glauser.dom@bluewin.ch

## **Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint à l'Assemblée générale de l'Association « La Gazouille », Le Landeron**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'Association « La Gazouille » pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.


La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée.

En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Hauterive, le 9 avril 2018



Dominique Glauser  
Expert-comptable diplômé  
Expert-réviseur agréé

Annexes : Comptes annuels et commentaires  
D /2 + 1



**BILAN AU 31 DECEMBRE 2017 (après validation de l'OAEF)**

**ACTIF**

	<u>31 décembre 2017</u>	<u>31 décembre 2016</u> (exercice précédent)
<b>Trésorerie</b>	<b>77 193.11</b>	<b>67 806.10</b>
Caisse	273.80	368.95
BCN, net C 3511.26.97	39 455.89	31 585.83
BCN, épargne 1007.75.59.7	34 507.22	34 489.97
BCN, privé 1013.51.59.5	2 956.20	1 361.35
<b>Réalisable</b>	<b>14 342.84</b>	<b>18 151.90</b>
Débiteurs parents - communes	4 150.10	3 888.70
Actifs de régularisation	10 192.74	14 263.20
<i>Total actifs circulants</i>	<i>91 535.95</i>	<i>85 958.00</i>
	<u><b>91 535.95</b></u>	<u><b>85 958.00</b></u>

**PASSIF**

	<u>31 décembre 2017</u>	<u>31 décembre 2016</u> (exercice précédent)
<b>Capitaux étrangers à court terme</b>	<b>7 027.25</b>	<b>28 608.96</b>
Passifs de régularisation	7 027.25	28 608.96
<b>Capitaux étrangers à long terme</b>	<b>82 273.73</b>	<b>55 114.07</b>
Provision pour fluctuation de résultat	82 273.73	55 114.07
<b>Capitaux propres</b>	<b>2 234.97</b>	<b>2 234.97</b>
Capital de l'association	2 234.97	2 234.97
	<u><b>91 535.95</b></u>	<u><b>85 958.00</b></u>

**COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2017 (après validation de l'OAEF)**

	Exercice 2017		Budget 2017 validé par l'OAEF		Exercice 2016 (exercice précédent)	
<b>Produits</b>						
Contributions des parents	261 117.15	42.3%	420 354.00	69.2%	239 735.40	39.9%
Contributions des communes	166 215.60	26.9%	0.00	0.0%	164 931.55	27.4%
Facturation hors canton	4 600.00	0.7%	5 520.00	0.9%	18 400.00	3.1%
Refacturation autres frais	3 000.00	0.5%	1 500.00	0.2%	2 900.00	0.5%
Subvention cantonale OAEF	182 507.60	29.6%	179 779.50	29.6%	175 487.32	29.2%
	<b>617 440.35</b>	100.0%	<b>607 153.50</b>	100.0%	<b>601 454.27</b>	100.0%
<b>Charges</b>						
Alimentation, pharmacie et autres	18 987.85	3.1%	20 200.00	3.3%	20 169.95	3.4%
Salaires	438 653.65	71.0%	448 518.00	73.9%	438 814.55	73.0%
Charges sociales	66 208.95	10.7%	71 700.00	11.8%	62 362.55	10.4%
Autres frais du personnel	4 038.25	0.7%	5 500.00	0.9%	3 464.00	0.6%
Loyers	24 000.00	3.9%	24 000.00	4.0%	24 000.00	4.0%
Nettoyages	13 509.45	2.2%	13 700.00	2.3%	13 917.80	2.3%
Entretien des locaux, taxe déchets	2 272.90	0.4%	1 900.00	0.3%	2 912.65	0.5%
Entretien des installations	1 389.84	0.2%	1 200.00	0.2%	1 454.25	0.2%
Frais de déplacements, transports	1 700.00	0.3%	1 500.00	0.2%	1 450.00	0.2%
Assurances	760.20	0.1%	1 000.00	0.2%	760.20	0.1%
Frais d'énergie, déchets	7 794.80	1.3%	8 000.00	1.3%	7 107.40	1.2%
Fournitures de bureau	1 082.05	0.2%	1 200.00	0.2%	1 292.20	0.2%
Communications et ports	1 221.35	0.2%	1 200.00	0.2%	960.70	0.2%
Informatique	1 839.65	0.3%	2 000.00	0.3%	2 259.80	0.4%
Honoraires de tiers	4 574.00	0.7%	4 000.00	0.7%	3 780.00	0.6%
Frais divers	618.75	0.1%	1 300.00	0.2%	1 472.35	0.2%
Charges et produits financiers	-138.60	0.0%	0.00	0.0%	1 189.15	0.2%
Impôts	20.00	0.0%	0.00	0.0%	20.00	0.0%
Pertes/récupération sur débiteurs	1 747.60	0.3%	0.00	0.0%	146.85	0.0%
Variation provision fluctuation de résultat	1) 27 159.66	4.4%	0.00	0.0%	13 919.87	2.3%
Excédent à rbt. aux communes	0.00	0.0%	0.00	0.0%	0.00	0.0%
	<b>617 440.35</b>	100.0%	<b>606 918.00</b>	100.0%	<b>601 454.27</b>	100.0%
<b>Résultat de l'exercice</b>	2) <b>0.00</b>	0.0%	<b>235.50</b>	0.0%	<b>0.00</b>	0.0%

1) Selon décision et communication de l'OAEF

2) Le résultat d'exploitation est présenté après validation de l'OAEF

**Détail et commentaires des rubriques du bilan**

**ACTIFS**

**Caisse** **273.80**

Le solde porté au grand-livre est confirmé par le livre auxiliaire.

La gestion de la caisse est sous la responsabilité de Madame Marie-Jo Cambeiro.

Le livre mensuel est systématiquement pointé par le service comptable.

Les pièces sont numérotées et correspondent aux références indiquées en marge du livre auxiliaire.

Nos contrôles par sondages n'appellent pas de remarques particulières.

**Banque Cantonale Neuchâteloise, c/net C 3511.26.97** **39 455.89**

Le relevé de fin d'année confirme le montant porté au bilan.

Tous les paiements aux tiers sont effectués via netbanking.

L'association ne dispose d'aucune limite de crédit.

**Banque Cantonale Neuchâteloise, c/épargne 1007.75.59.7** **34 507.22**

Le relevé de fin d'année confirme le montant porté au bilan.

L'intérêt bonifié durant l'exercice en cours est de Fr. 16.20.

**Banque Cantonale Neuchâteloise, c/privé 1013.51.59.5** **2 956.20**

Le relevé de fin d'année confirme le montant porté au bilan.

Selon contrats BCN netbanking datés du 26 février 2014, Monsieur Charles Girard et Madame Marie-Christine Bourquard disposent respectivement de signature collective à deux pour l'exécution des ordres de paiement.

**Débiteurs parents / communes** **4 150.10**

Le solde au bilan est confirmé par la statistique facturation 2017 ETIC.

Le solde est composé de 8 débiteurs. La totalité des factures était payée au jour du contrôle.

<b>Actifs de régularisation</b>	<b>10 192.74</b>
Etat de Neuchâtel	
- solde subventions 2017 à recevoir selon décompte final 2017	2 728.09
Axa Winterthur, Lausanne	
- solde du compte courant LPP primes 2017	146.00
CCNC, Neuchâtel	
- décompte final 2017 à recevoir	6 420.65
Œuvre des Sœurs, Le Landeron	
- décompte de charges 2017 à recevoir	898.00
	<hr/>
	<b>10 192.74</b> <hr/> <hr/>

**PASSIFS**

<b>Passifs de régularisation</b>	<b>7 027.25</b>
Axa Winterthur, Lausanne	
- décompte définitif LAA/APG maladies 2017 à payer	1 201.00
Boulangerie Conrad SA, Le Landeron	
- facture décembre 2017	24.00
Eli10	
- électricité 4ème trimestre 2017	361.95
Pikobello, Le Landeron	
- prestations de nettoyage décembre 2017	1 112.50
Swisscom (Suisse) SA, Lausanne	
- période novembre et décembre 2017	127.80
Provision honoraires fiduciaire exercice 2017	4 200.00
	<hr/>
	<b>7 027.25</b> <hr/> <hr/>

**Provision pour fluctuation de résultat** **82 273.63**

Les mouvements intervenus au cours de l'exercice sous revue  
sont les suivants :

Solde initial **55 114.07**

Plus :

Attribution à la provision en charge de l'exercice en cours **27 159.56**

---

**82 273.63**

---

Selon directive n°8 de l'office de l'accueil extrafamilial, le montant du fonds ne doit pas excéder 20%  
des contributions de l'année de référence.

**Capital de l'association** **2 234.97**

Aucun mouvement en 2017.

## **Annexe aux comptes**

### **Organisation**

La Gazouille est une association à but non lucratif qui est régie par les articles 60 et suivants du Code Civil Suisse.

Le siège est au Landeron.

Selon les statuts, le but est de mettre en place et gérer une structure d'accueil pour la petite enfance au Landeron; d'accueillir et organiser la surveillance d'enfants de 2 mois à 9 ans; de veiller au développement et à l'épanouissement de l'enfant tout en respectant sa personnalité; de veiller à la qualité de l'organisation pédagogique et matérielle de la structure d'accueil pour la petite enfance; de favoriser les contacts entre les parents et le personnel de la structure d'accueil pour la petite enfance.

### **Assurances choses**

L'association a contracté une police d'assurance choses auprès de l'Axa Winterthur pour la période allant du 23 janvier 2018 au 31 décembre 2023

Principales couvertures d'assurance :

Marchandises et installations, incendie, vol et dégât d'eau	45 000.00
Vitrage du bâtiment, bris de glace	3 000.00
Interruption d'exploitation	460 000.00
Valeurs en circulation, incendie, vol et dégât d'eau	9 000.00

### **Contrats de leasing**

L'association n'a souscrit aucun contrat de leasing.

### **Dettes envers une institution de prévoyance**

Solde du compte courant primes LPP en fin d'exercice Néant

### **Actifs mis en gage**

L'association n'a mis aucun actif en gage pour garantir ses propres engagements.

### **Bail à loyer**

Le contrat actuel est valable jusqu'au 31.07.2022

En conséquence, l'engagement sur loyer net au 31.12.2017 est de 132 000.00

Institution : n de la crèche du Landeron "La

## 1. PRÉSENTATION DU BILAN DE L'EXERCICE

2017

	Bilan au 01.01.2017	Bilan au 31.12.2017
<b>Actif</b>	85'958.00	91'535.95
<b>Liquidités</b>	67'806.10	77'193.11
1000 Caisse	368.95	273.80
1010 CCP		
1020 Banque(s)	67'437.15	76'919.31
<b>Créances, autres actifs circulant</b>	18'151.90	14'342.84
1100 Débiteurs parents	3'888.70	
1109 Provision pour pertes sur débiteurs douteux ( <i>montant négatif</i> )		
1140 Débiteurs communes		
1150 Débitéur Etat de Neuchâtel		2'728.09
1160 Débitéur OFAS		
1200 Impôt anticipé à récupérer		
1300 Actifs de régularisation (transitoires)	14'263.20	11'614.75
<b>Immobilisations corporelles</b>	0.00	0.00
1510 Mobilier		
1520 Installations informatiques		
1530 Véhicules		
1540 Matériel éducatif et jeux		
1550 Autres installations		
1590 Immeubles		
	Bilan au 01.01.2017	Bilan au 31.12.2017
<b>Passif</b>	85'958.00	91'535.95
<b>Fonds étrangers à court terme</b>	28'608.96	7'027.25
2000 Créanciers, fournisseurs	513.65	
2100 Dette bancaire, c/c		
2130 Dette envers un ou des tiers		
2140 Créanciers communes		0.00
2150 Créancier Etat de Neuchâtel	5'912.06	
2160 Compte-courant actionnaire(s)/membre(s)		
2300 Passifs de régularisation (transitoires)	22'183.25	7'027.25
<b>Fonds étrangers à long terme</b>	55'114.07	82'273.73
2440 Dette hypothécaire		
2600 Provision à terme		
2610 Provision pour fluctuation de résultat - ( <i>Dette à long terme communes</i> )	55'114.07	82'273.73
<b>Capitaux propres</b>	2'234.97	2'234.97
2800 Capital	2'234.97	2'234.97
2810 Réserve légale (issue de bénéfice)		
2850 Prélèvements privés		
2900 Bénéfices (pertes) reporté(e)s		
Bénéfice / perte de l'exercice	0.00	0.00



## 2. PRÉSENTATION DES COMPTES 2017

 Institution: **de la crèche du Landeron "**

	COMPTES 2016	COMPTES 2017
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>601'454.27</b>	<b>617'440.35</b>
<b>Recettes, contributions</b>	<b>425'966.95</b>	<b>434'932.75</b>
3000 Contributions des parents (préscolaire)	239'735.40	261'117.15
3005 Contributions des parents (parascolaire 1)		
3006 Contributions des parents (parascolaire 2)		
3020 Contributions des communes (préscolaire)	164'931.55	166'215.60
3025 Contributions des communes (parascolaire 1)		
3026 Contributions des communes (parascolaire 2)		
3030 Facturation hors canton (préscolaire)	18'400.00	4'600.00
3060 Refacturation autres frais et prestations non-subv.	2'900.00	3'000.00
<b>Subventions</b>	<b>175'487.32</b>	<b>182'507.60</b>
3200 Contribution du fonds sur places facturées	175'487.32	182'507.60
3220 Subventions fédérales (OFAS)		
3290 Autres subventions		
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>601'454.27</b>	<b>617'440.35</b>
<b>Charges d'exploitation courante</b>	<b>20'169.95</b>	<b>18'987.85</b>
4000 Alimentation	13'763.05	13'718.01
4100 Pharmacie	512.05	478.90
4110 Articles d'hygiène	4'224.65	3'729.18
4200 Matériel éducatif, jeux et frais d'animation	1'670.20	1'061.76
<b>Charges de personnel</b>	<b>438'814.55</b>	<b>438'653.65</b>
5010 Salaires direction	82'100.00	82'784.00
5020 Salaires personnel qualifié	255'063.75	248'445.90
5030 Salaires personnel de remplacement qualifié		0.00
5040 Salaires personnel administratif	14'025.00	14'244.00
5050 Salaires personnel non qualifié	49'189.00	48'417.25
5060 Salaires personnel de remplacement non qualifié		0.00
5070 Salaires personnel de maison	27'976.00	28'392.00
5080 Salaires personnel stagiaires/apprentis	22'967.00	19'925.00
5090 Prestations d'ass. accident / maladie / maternité	-12'506.20	-3'554.50
		<i>-&gt; Montant négatif</i>
<b>Charges sociales</b>	<b>62'362.55</b>	<b>66'208.95</b>
5100 AVS-AC-AI-APG-Alfa-Fonds	37'362.30	36'913.55
5110 LPP (caisse retraite)	21'307.20	21'045.35
5120 Assurances accidents / maladie	3'693.05	8'250.05
5150 Allocations de résidence		
5160 Allocations compléments enfants		



## 2. PRÉSENTATION DES COMPTES 2017

Institution: de la crèche du Landeron "

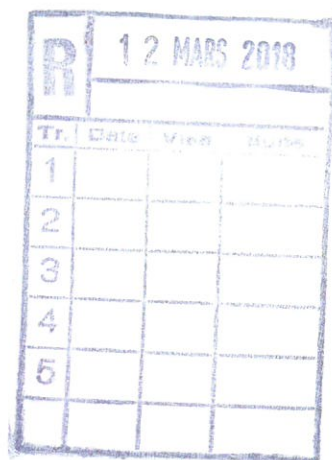
	COMPTES 2016	COMPTES 2017
<b>Autres frais du personnel</b>	<b>3'464.00</b>	<b>4'038.25</b>
5200 Frais de recherche de personnel		
5210 Frais de formation / formation continue	971.10	1'359.15
5220 Autres frais du personnel	2'492.90	2'679.10
<b>Autres frais d'exploitation</b>	<b>61'367.35</b>	<b>60'762.99</b>
6000 Loyer	24'000.00	24'000.00
6040 Frais de nettoyages	13'917.80	13'509.45
6050 Entretien courant des locaux	2'912.65	1'798.60
6060 Entretien mobilier et installations	1'454.25	1'389.84
6200 Frais de véhicule		
6201 Leasing véhicule		
6210 Frais de déplacements, frais de transport	1'450.00	1'450.00
6300 Assurances	760.20	760.20
6400 Frais d'énergie et d'éclairage	6'610.05	7'794.80
6460 Frais d'enlèvement des déchets	497.35	474.30
6500 Frais de bureau, fournitures de bureau	1'292.20	1'082.05
6510 Frais de téléphone, fax, ports	960.70	1'221.35
6520 Bulletin officiel		
6530 Honoraires fiduciaire, juridiques et conseils	3'780.00	4'574.00
6570 Frais informatiques	2'259.80	1'839.65
6600 Frais de représentation, publicité	250.00	
6700 Frais divers	1'222.35	868.75
<b>Dotations aux provisions</b>	<b>13'919.87</b>	<b>27'159.66</b>
7100 Variation provision pour débiteurs douteux		
7110 Variation provision à terme		
7120 Variation provision fluctuation résultat	13'919.87	27'159.66
<b>Amortissements</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
7910 Amortissement mobilier		
7920 Amortissement informatique		
7930 Amortissement véhicules		
7940 Amortissement matériel éducatif + jeux		
7950 Amortissement autres installations		
7990 Amortissement sur immeubles		
<b>Charges et produits financiers</b>	<b>1'189.15</b>	<b>-138.60</b>
8000 Charges financières	1'212.85	-114.35
8100 Produits financiers	-23.70	-24.25
8200		
<b>Charges et produits hors exploitation, exceptionnels, uniques</b>	<b>166.85</b>	<b>1'767.60</b>
8400 Pertes / récupération sur débiteurs	146.85	1'747.60
8500 Excédent à rembourser aux communes		
8600 Dons		
8700 Autres produits / charges hors expl., exc., uniques	20.00	20.00
<b>Résultat du compte de pertes et profits</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>



---

Cabinet d'audit  
Leitenberg & Associés SA

---



Fondation de la Piscine  
du Landeron

Le Landeron

Rapport de l'organe de révision  
à l'attention du Conseil de fondation

Exercice 2017

---

**RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION  
SUR LE CONTROLE RESTREINT AU  
CONSEIL DE FONDATION DE LA FONDATION  
DE LA PISCINE DU LANDERON, Le Landeron**

---

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de pertes et profits et annexe) de la Fondation de la Piscine du Landeron pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil de fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

Neuchâtel, le 20 février 2018

**CABINET D'AUDIT LEITENBERG & ASSOCIES SA**



Jacques Rais  
Expert-réviseur agréé  
(Responsable du mandat)



Olivier Ecabert  
Expert-réviseur agréé

Annexe: Comptes annuels (bilan, compte de pertes et profits et annexe)

## FONDATION DE LA PISCINE, LE LANDERON

<b>Bilan au 31 décembre</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
<b>ACTIF</b>	CHF	CHF
Trésorerie	50'873.67	55'653.17
- BCN, L 3524.11.95	18'419.32	23'213.97
- BCN, A 3524.11.96	32'454.35	32'439.20
Débiteurs	3'240.00	-
Autres créances	528.10	1'810.00
- Envers des tiers	521.35	1'803.25
- AFC, impôt anticipé	6.75	6.75
Actifs de régularisation	124'941.30	102'000.00
<b>Actifs circulants</b>	<b>179'583.07</b>	<b>159'463.17</b>
Immobilisations corporelles	1'460'318.23	1'530'628.23
- Immeubles	308'393.08	310'036.83
- Travaux 2008/2010	1'151'924.15	1'220'590.40
- Mobilier-Matériel	1.00	1.00
<b>Actifs immobilisés</b>	<b>1'460'318.23</b>	<b>1'530'628.23</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b><u>1'639'901.30</u></b>	<b><u>1'690'091.40</u></b>
<b>PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		
Dettes résultants de l'achats de biens et de prestations de services	113'265.00	121'610.60
Autres dettes	240.00	-
- Envers des tiers	240.00	-
Passifs de régularisation	3'581.75	2'500.00
Part à court terme des prêts de la commune	71'166.25	73'166.25
<b>Capitaux étrangers à court terme</b>	<b>188'253.00</b>	<b>197'276.85</b>
Commune du Landeron, prêt travaux 2008/2010	1'083'257.90	1'151'924.15
Commune du Landeron III	8'390.40	10'890.40
Provision pour travaux de rénovation	60'000.00	30'000.00
<b>Capitaux étrangers à long terme</b>	<b>1'151'648.30</b>	<b>1'192'814.55</b>
Capital de fondation	300'000.00	300'000.00
<b>Capitaux propres</b>	<b>300'000.00</b>	<b>300'000.00</b>
<b>Total du passifs et des capitaux propres</b>	<b><u>1'639'901.30</u></b>	<b><u>1'690'091.40</u></b>

## FONDATION DE LA PISCINE, LE LANDERON

<b>Compte de pertes et profits de l'exercice</b>	<b>2017</b>	<b>Budget 2017</b>	<b>2016</b>
<b>Recettes</b>	CHF	CHF	CHF
Entrées	183'708.30	185'000.00	172'173.55
Location restaurant	36'000.00	36'000.00	36'000.00
Intérêts actifs	16.15	-	16.20
	<b>219'724.45</b>	<b>221'000.00</b>	<b>208'189.75</b>
<b>Dépenses</b>			
Salaires bruts y.c. jetons de présence ./ Indemnités	168'983.05	175'000.00	163'120.35
Charges sociales	27'403.05	24'000.00	25'165.40
Téléphones + alarme téléphone	430.50	500.00	532.25
Traitement de l'eau	17'348.80	23'000.00	14'628.35
Frais postaux/banques/intérêts passifs	170.65	200.00	160.70
Frais d'entretien	35'080.45	35'000.00	28'231.13
TVA non récupérable	3'544.80	4'000.00	2'736.00
Assurances diverses	7'457.95	7'500.00	7'601.25
Eau	5'127.65	10'000.00	5'767.75
Chauffage	15'028.35	20'000.00	16'831.75
Electricité	15'040.95	15'000.00	15'954.70
Publicité-imprimés	8'421.20	4'000.00	3'758.10
Achat matériel-machines	8'086.10	15'000.00	19'954.55
Frais divers	18'145.10	15'000.00	11'969.30
Frais mandat étude piscine	2'777.80	10'000.00	2'777.80
Entretien bâtiment	17'411.60	25'000.00	7'797.90
Dotation à la provision pour travaux de rénovation	30'000.00	-	-
	<b>380'458.00</b>	<b>383'200.00</b>	<b>326'987.28</b>
<b>Intérêts passifs</b>			
Commune du Landeron, prêt travaux 2008/2010	30'758.90	32'500.00	32'489.25
Commune du Landeron III	95.00	285.00	285.00
Commune du Landeron II	602.55	715.00	715.05
<b>Amortissements</b>			
s/travaux 2008/2010	68'666.25	68'700.00	68'666.25
s/immeubles	1'643.75	6'000.00	9'546.92
	<b>482'224.45</b>	<b>491'400.00</b>	<b>438'689.75</b>
Dépenses	482'224.45	491'400.00	438'689.75
Recettes	219'724.45	221'000.00	208'189.75
<b>Déficit de l'exercice</b>	<b>262'500.00</b>	<b>270'400.00</b>	<b>230'500.00</b>
Allocations SDL	90'000.00	90'000.00	90'000.00
Allocations Comm. Cressier	5'000.00	5'000.00	5'000.00
Allocations Comm. Cornaux	3'500.00	3'500.00	3'500.00
Allocations Comm. Neuveville	10'000.00	10'000.00	10'000.00
Allocations Comm. Landeron	154'000.00	161'900.00	122'000.00
	<b>262'500.00</b>	<b>270'400.00</b>	<b>230'500.00</b>



# FONDATION DE LA PISCINE, LE LANDERON

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2017

---

## **1. Bases et organisation**

**1.1 Forme juridique** : Fondation

**1.2 Base juridique** : Statuts du 6 décembre 1991

Elle a pour but de créer et d'exploiter sur le territoire communal du Landeron une piscine à destination du public

Elle est régie par ses statuts et par les dispositions des articles 80 et suivants du Code Civil Suisse. Le nombre d'emplois à plein temps ne dépasse pas 10 emplois en moyenne annuelle.

## **1.3 Membres du Conseil de fondation**

Président	Yves Frochaux	signature collective à 2
Vice-président	Roland Spring	signature collective à 2
Membres	Sylvie Frochaux	signature collective à 2
	Daniel Wälti	signature collective à 2
	Gaetano Paulo De Marcellis	
	Pierre-Alain Bourquin	
	Yann Jakob	
	Grégory Mallet	
	Frédéric Matthey-Doret	

## **1.4 Organe de révision**

Cabinet d'audit Leitenberg & Associés SA, Neuchâtel

## **1.5 Autorité de surveillance**

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, Lausanne

# FONDATION DE LA PISCINE, LE LANDERON

## Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2017

---

### 2. Principes d'évaluation

Les principes d'évaluation utilisés dans les présents comptes annuels sont conformes aux exigences du droit comptable suisse. Les principaux postes des états financiers ont été portés au bilan conformément aux informations ci-dessous.

#### 2.1 Immeubles

Les immeubles sont évalués à leur valeur d'acquisition diminués d'un amortissement de 1% à 3% calculé sur la valeur résiduelle au début de l'année. Le taux varie selon les années.

#### 2.2 Travaux 2008 / 2010

Les travaux activés sont diminués d'un amortissement linéaire de 4% calculé sur la valeur initiale. La valeur de ces travaux à l'actif correspond au montant du prêt accordé par la commune figurant au passif qui est également amorti de 4% annuellement.

#### 2.3 Part à court terme des prêts de la commune

Les remboursements à court terme des prêts de la commune correspondent à la part des prêts qui devrait être honorée durant le prochain exercice.

#### 2.4 Prêts de la commune du Landeron

	31.12.2017 CHF	31.12.2016 CHF
Commune du Landeron, prêt travaux 2008/2010	1'151'924.15	1'220'590.40
Part à long terme	1'083'257.90	1'151'924.15
Part à court terme	68'666.25	68'666.25
Commune du Landeron II	0.00	2'000.00
Part à court terme	0.00	2'000.00
Commune du Landeron III	10'890.40	13'390.40
Part à long terme	8'390.40	10'890.40
Part à court terme	2'500.00	2'500.00



## FONDATION DE LA PISCINE, LE LANDERON

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2017

---

<b>3. Commentaires des comptes annuels</b>	<b>31.12.2017</b>	<b>31.12.2016</b>
	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
<b>3.1 Détail des capitaux étrangers</b>		
Total des capitaux étrangers	1'339'901.30	1'390'091.40
Dettes à court terme portant intérêts	71'166.25	73'166.25
Autres dettes à court terme	117'086.75	124'110.60
Dettes à long terme portant intérêts	1'091'648.30	1'162'814.55
Autres dettes à long terme	60'000.00	30'000.00

L'ensemble des détails nécessaires selon l'article 959c du Code des Obligations sont fournis directement au sein du bilan et du compte de pertes et profits et les comptes annuels ainsi présentés n'appellent pas d'autres commentaires.



**Bilan de boucllement pour le 31.12.2017**Comparaison de comptabilité avec:  
Budget

N°	Désignation	Actuel	Compar.	Diff.	Diff. %
1	ACTIFS				
1000	Caisse	7.00			
1010	CCP 20-361-7	27'769.69			
1011	CCP 20-5685-8	40'547.21			
1020	Raiffeisen 8513858	16'656.80			
1300	AT - Actifs transitoires	15'537.15			
1400	Immeubles	254'000.00			
	<b>TOTAL :</b>	<b>354'517.85</b>	<b>0.00</b>		

2	PASSIFS				
2300	PT - Passifs transitoires	9'033.40			
2600	Provision sur dégâts	1'000.00			
2800	Fortune/Capital d'association	313'482.06			
2900	Fonds de réserve	25'254.47			
2910	Réserve spéciale animation	3'000.00			
	<b>TOTAL :</b>	<b>351'769.93</b>	<b>0.00</b>		

	<b>Bénéfice net au 31.12.2017</b>	<b>2'747.92</b>	<b>0.00</b>		
	<b>TOTAL :</b>	<b>354'517.85</b>	<b>0.00</b>		

**Compte de résultats pour le 31.12.2017**Comparaison de comptabilité avec:  
Budget

N°	Désignation	Actuel	Compar.	Diff.	Diff. %
4	RECETTES				
4000	Part. animation - Cot. de jeunes	14.00			
4001	Recherche de fonds (Don, cotisations)	3'585.00	4'000.00	-415.00	-10%
4100	Part. des communes (charges salariales)	186'290.00	186'290.00	0.00	0%
4101	Part. des communes aux frais fixes	14'537.15	20'560.00	-6'022.85	-29%
4110	Part. des paroisses	1'000.00	1'500.00	-500.00	-33%
4200	Location du CAP	5'240.00	3'500.00	1'740.00	49%
4300	Recettes de manifestations	1'258.20	1'500.00	-241.80	-16%
4500	Ventes alimentaires	51.70	100.00	-48.30	-48%
4501	Midi au CAP (ventes+recettes)	7'584.00	15'000.00	-7'416.00	-49%
4600	Rbt d'assurances	14'749.05			
4710	Intérêts bancaires et postaux	3.25			
4720	Produits divers	144.20			
	<b>TOTAL :</b>	<b>234'456.55</b>	<b>232'450.00</b>	<b>2'006.55</b>	<b>0%</b>

3	CHARGES				
3000	Animation	1'381.95	4'000.00	-2'618.05	-65%
3002	Gestion bateau	96.80	200.00	-103.20	-51%
3003	Fête du CAP	n/a	1'200.00	-1'200.00	-100%
3007	Frais de manifestations	432.80	500.00	-67.20	-13%
3010	Frais de formation (employés)	n/a	1'000.00	-1'000.00	-100%
3020	Frais de déplacements	445.20	1'500.00	-1'054.80	-70%
3021	Frais stagiaire (hors salaires)	n/a	200.00	-200.00	-100%
3100	Frais de location	2'309.05	1'500.00	809.05	53%
3101	Achat matériel de bureau	439.35	600.00	-160.65	-26%
3102	Frais de recherche de fonds	328.63	600.00	-271.37	-45%
3110	Achat matériel pour entretien	148.15	500.00	-351.85	-70%
3111	Achat mobilier et machines	668.50	1'500.00	-831.50	-55%
3112	Frais entretien mobilier/machines	125.00	1'000.00	-875.00	-87%
3113	Frais entretien immeuble & conciergerie	4'946.65	5'500.00	-553.35	-10%
3120	Charges sur immeuble	4'554.55	5'500.00	-945.45	-17%
3200	Salaires y c. charges sociales	186'290.00	186'290.00	0.00	0%
3210	Vacations du bureau	1'885.00	1'560.00	325.00	20%
3300	Abt : Radio / TV / Internet	1'764.10	2'500.00	-735.90	-29%
3301	Frais de téléphone (y c. abt)	451.50	200.00	251.50	125%
3311	Assurance RC	225.00	250.00	-25.00	-10%
3400	Publicité	360.90	1'000.00	-639.10	-63%
3500	Achat alimentaire	77.95	200.00	-122.05	-61%
3501	Midi au CAP (achats+frais)	7'758.25	15'000.00	-7'241.75	-48%
3600	Dégâts et délinquance	12'762.50	500.00	12'262.50	2452%
3710	Frais CCP/Bancaires	362.50	100.00	262.50	262%
3720	Frais divers	3'894.30	500.00	3'394.30	678%
3800	Investissement spéciaux	n/a	2'000.00	-2'000.00	-100%
	<b>TOTAL :</b>	<b>231'708.63</b>	<b>235'400.00</b>	<b>-3'691.37</b>	<b>-1%</b>

	<b>Bénéfice net au 31.12.2017</b>	<b>2'747.92</b>	<b>-2'950.00</b>	<b>5'697.92</b>	<b>193%</b>
	<b>TOTAL :</b>	<b>234'456.55</b>	<b>232'450.00</b>	<b>2'006.55</b>	<b>0%</b>



# Le CAP

**Centre d'animation et de  
promotion de la santé**

Communes de Cornaux,  
Cressier, Lignières, Le Landeron







# RAPPORT D'ACTIVITE

## 2017

### JANVIER - SEPTEMBRE

#### **PERSPECTIVES 2017**

Favoriser l'intégration des jeunes, leur socialisation, leur participation à la communauté, la promotion de la santé, le développement d'offre de loisirs et la mise à disposition d'un environnement respectueux et sécuritaire, sont au centre des préoccupations du CAP. Les animatrices ont eu à cœur d'encourager les jeunes sur leur chemin vers la vie d'adulte et de les soutenir dans leur processus d'intégration de la communauté des citoyens.

A cet effet et pour répondre aux exigences politiques, sociales et budgétaires, l'équipe d'animation a évolué dans une nouvelle dynamique grâce à l'introduction d'un nouvel horaire. En effet, depuis le mois de février, le CAP a offert un accueil en libre adhésion tous les après-midis du mercredi au samedi. Ce changement a permis aux animatrices d'offrir un meilleur accueil aux jeunes, en dissociant les moments de gestion administrative de l'association et de développement des activités pour les jeunes du temps d'accueil à proprement parlé. De plus, Laura Marchal a été engagée comme auxiliaire pour les Midis au CAP et a été rejointe, dès la rentrée du mois d'avril, par des bénévoles. Ainsi, Caroline et Annelaure ont pu se rendre les mardis et jeudis au foyer du C2T pour accompagner les jeunes qui y mangeaient. Cela leur a permis de se faire connaître et faire la promotion du CAP. Les midis au CAP n'ayant pas repris à la rentrée d'août 2017, Annelaure et Caroline se sont rendues tous les mardis midis au foyer du C2T pour y accueillir une quarantaine d'élèves.

C'est ainsi que pour répondre aux trois axes d'action établis par le groupe de réflexion sur l'avenir du CAP, elles ont travaillé à un programme d'activité qui sera évalué dans ce présent rapport.





Pour rappel, les trois axes d'action sont :

- Rayonner
  - o Aller à la rencontre des adolescents dans les quatre communes membres
  - o S'impliquer dans la vie des écoles
  - o Tisser des liens avec les sociétés locales
  - o Mettre à contribution des bénévoles
- Agir
  - o Organiser des activités en adéquation avec les attentes des adolescents
  - o Proposer des animations et des activités régulières
  - o Accueillir les adolescents
- Communiquer
  - o Informer régulièrement les parents, la population et les autorités des communes
  - o Créer des espaces de dialogue



## **LE CAP EN ACTIVITÉ**

En proposant de multiples activités et projets, l'équipe d'animation du CAP encourageait les jeunes à devenir parties prenantes de la vie et du développement de ce lieu qui leur est dévolu. C'est une opportunité d'acquérir les compétences citoyennes nécessaires à leur intégration dans notre démocratie qui leur est offerte.

Le CAP est également un lieu de prévention des comportements dits à risque. En effet, un cadre souple et peu visible, typique des espaces d'accueil où la prise en charge dite en libre adhésion permet aux professionnels de tisser des liens particuliers avec les jeunes. N'étant ni représentantes de l'autorité parentale, ni membres du corps enseignant, ou de tout autre corps de métier pouvant représenter un rapport de pouvoir, les animatrices entretenaient avec les adolescents des liens où la confiance et le partenariat étaient de mise.

## **ACCUEIL EN LIBRE ADHÉSION**

La fréquentation du CAP est en augmentation depuis le début de l'année 2017. Bien que les jeunes viennent au CAP de manière aléatoire et irrégulière, ils sont de plus en plus nombreux à profiter du lieu. Depuis le début de l'année, dans le cadre des accueils en libre adhésion, les animatrices ont comptabilisé plus de 500 passages.

L'équipe a constaté que l'âge des jeunes fréquentant le CAP a diminué et se situe dans une moyenne de 11-12 ans environ, avec un âge minimum admis à 10 ans. L'équipe d'animation adapte donc sa prise en charge selon les besoins du public présent, soit en étant plus proactive avec les plus jeunes, soit en faisant preuve d'une présence discrète et bienveillante envers les plus grands qui sont également plus friands d'une relative autonomie. L'équipe d'animation profite de chaque occasion pour tisser des liens de qualité avec les jeunes afin de leur transmettre un message de prévention et leur offrir un espace sécurisant au sein duquel ils peuvent s'exprimer et se divertir dans un esprit d'ouverture.

Il arrive que des parents profitent des ouvertures du CAP pour venir se renseigner au sujet de l'association et de ses prestations. L'équipe en profite pour développer son réseau de diffusion des informations concernant le programme d'activité et les valeurs et les missions de l'association.

## **PROGRAMME D'ACTIVITÉ**

Afin d'offrir aux jeunes des occasions de passer les portes du CAP pour voir ce qui s'y passe, un programme d'activité a été mis en place. Dans le cadre des animations propres au CAP, 124 inscriptions ont été enregistrées pour 22 activités programmées. A noter que trois projets ont dû être annulés ou reportés pour des raisons indépendantes du CAP. De plus, plusieurs centaines de personnes ont été sensibilisées aux actions du CAP lorsque l'équipe était présente à la patinoire de Lignières ainsi qu'au fête de jeunesse de Lignières, de Cressier et de Cornaux. Dans le cadre des portes ouvertes et à l'occasion du programme de vacances, l'équipe a fait la connaissance d'une vingtaine d'adultes (parents, politiciens. Il faut également noter que dans le cadre du projet « Omerta le silence des ados », organisé en collaboration avec le GPS et le C2T, tous les élèves de 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup>, soit 250 adolescents et une trentaines d'adultes ont été touchés (cf. Evaluation du projet).

## Détail des programmes activité de janvier à septembre

Le diner d'au revoir de Laura Marchal, stagiaire au CAP depuis le mois de septembre 2016, a lancé le coup d'envoi du programme d'activité. Le partage de ce repas a permis de créer un lien plus souple avec les jeunes habitués aux accueils cadrés et structurés que sont les Midis au CAP. Cela a donné lieu à plus d'interaction ludique entre les jeunes et les adultes.

Le 1<sup>er</sup> février, Léo Moreno est venu à la Salle de sociétés de Cornaux pour proposer une initiation à l'improvisation Théâtrale. Seule une jeune landeronnaise était inscrite. L'équipe a tenté de faire venir plus de monde en faisant un peu de porte à porte et en abordant les jeunes passant dans la rue. Si cette action est restée sans succès pour l'activité, elle a permis de discuter avec des nouveaux parents et de transmettre des informations sur le CAP à des jeunes qui ne le connaissaient pas encore.

Le 10 février, une soirée jeux et crêpes party a été organisée. Seul un jeune, habitué des Midis au CAP, était officiellement inscrit. D'ailleurs c'est le seul qui est resté pour le souper. Les huit autres sont venus de manière informelle et avaient entre 10 et 11 ans.

Le 15 février, Caroline et Laura sont allées à la patinoire en plein air de Lignièrès pour proposer des crêpes aux jeunes. La majorité des personnes présentes était domiciliée à Lignièrès. Une centaine de crêpes ont été servies à des jeunes entre 6 et 14 ans environ et beaucoup de parents étaient présents. Si cette activité a permis de faire connaissance avec les membres de la société de développement de Lignièrès, l'équipe n'a malheureusement pas pu avoir beaucoup d'échanges avec les jeunes et leurs parents car la fabrication de crêpes a occupé toute leur attention. Il est bon de retenir de cette expérience positive que lorsqu'elle sera renouvelée, il faudra que les animatrices soient accompagnées de bénévoles pour assurer la fabrication des crêpes afin qu'elles puissent communiquer avec le public et lui présenter le CAP et ses activités.



A l'occasion de la semaine de relâche du 1<sup>er</sup> mars, un programme de vacances a été établi par les animatrices. Si l'activité prévue avec Magalie Thévenaz d'Equilibre en forêt a dû être annulée en raison de la météo, les autres animations ont rencontré un joli succès. La semaine a été inaugurée par un tournoi de babyfoot auquel ont participé une quinzaine de jeunes. L'après-midi s'est déroulé dans une ambiance joyeuse et détendue. Les animatrices en ont profité pour faire connaissance avec des jeunes qui venaient pour la première fois. Le 2 mars, les portes d'armoire du CAP ont servi de tableau d'expression à Evan et Maxime

qui ont pu choisir et réaliser des pochoirs sur le thème des loisirs des jeunes. Le CAP a donc vu fleurir des trottinettes, skates, et autres accessoires indissociables des adolescents de notre époque. Le 3 mars, huit jeunes ont profité d'une soirée bowling et burger. La plupart des jeunes présents connaissaient l'équipe car ils fréquentent régulièrement les Midis au CAP, mais c'était très bénéfique pour eux comme pour l'équipe de les accompagner dans une activité plus ludique, ainsi les uns et les autres ont pu se découvrir sous un autre jour.

Si la semaine s'est globalement très bien passée, Annelaure et Caroline ont dû composer avec un certain nombre d'incertitudes, telles que la difficulté des jeunes à s'inscrire aux activités dans le délai souhaité et l'âge de certains participants. Ces facteurs ont une influence directe sur l'organisation, l'encadrement et le déroulement des activités.

Le challenge photo organisé à Cressier le 11 mars n'a rencontré aucun succès. En effet, personne ne s'était inscrit à l'avance et même sur place, Annelaure et Caroline n'ont vu aucun jeune à l'horizon.



Le 15 mars, une initiation au billard était prévue. Cependant, suite au décès tragique d'un jeune landeronnais, cette activité a été reportée.

Le 22 mars, la Xbox one du CAP a été inaugurée par un tournoi de Fifa. Sur neuf jeunes attendus pour le tournoi de Fifa17, seize se sont finalement affrontés. Dans la mesure où la grande majorité des participants venaient au CAP pour la première fois, les animatrices ont commencé par leur expliquer à quoi sert cette association et quelles sont les règles de vie du local. Après quoi, tout le groupe a participé à l'élaboration des règles du tournoi et

chacun s'en est donné à cœur joie. De plus, une quinzaine de jeunes sont venus profiter des infrastructures du CAP

Le 23 mars, à l'occasion des portes ouvertes, l'équipe a reçu la visite d'une famille, d'une maman avec sa fille et une copine ainsi que d'un conseiller général de Cressier. C'est donc dans une ambiance bon enfant que l'équipe d'animation renforcée par 4 membres du comité a discuté, joué et fait la promotion du CAP aux nouveaux venus. En effet, cette petite assemblée a permis de consacrer du temps à chacun et de discuter en profondeur des tenants et aboutissants du CAP. Il se peut que nous ayons ainsi de nouveaux ambassadeurs !

Le mois d'avril s'est ouvert sur un programme de vacances :

Le lundi 3 avril, c'est un après-midi « jeux de société » qui était programmé, lors duquel quatre jeunes sont venus profiter. Deux nouvelles filles avaient pris connaissance du programme d'activité affiché au C2T ont fait leurs premiers pas au CAP

Le mardi 4 avril, 5 jeunes ont pris connaissance de « la mécanique du ventre » au Musée d'Histoire Naturelle. Lors de cette activité, nous avons encore eu l'occasion de rencontrer deux jeunes filles qui n'avaient jusqu'à lors, jamais fréquenté le CAP.

Le mercredi 5 avril, les animatrices avaient organisé un repas « fait maison » . Une dizaine d'adolescents se sont inscrits afin de concocter les lasagnes pour tout le monde. La majeure partie des jeunes faisaient partie des « midis au CAP ». C'était intéressant de les voir dans un autre contexte, où l'amusement et la convivialité prime sur le cadre.

Jeudi 6 avril, Léo Moreno est venu donner un cours d'improvisation théâtrale à Cornaux. Une activité qui a été très appréciée par les 5 jeunes inscrits. Ceux-ci ont bien joué le jeu en faisant des jeux de rôle, en improvisant des textes et des histoires entre eux.

Le 10 mai, c'est Ellian Bacouet de l'Archery tag de Neuchâtel, qui est venu offrir un après-midi de folie au terrain de foot de Cressier ! Ce jour-là, nous avons eu le plaisir de recevoir 18 jeunes des 4 communes membres. Lors de cette activité, deux jeunes filles qui n'avaient jusqu'à lors jamais fréquenté le CAP ont été accueillies par l'équipe.

La première semaine des vacances d'été, nous avons mis en place un programme spécial pour les jeunes de la région, mais cela n'a eu aucun succès. En effet, chaque année, la fréquentation chute lorsque les températures estivales commencent. Et ce, malgré nos délocalisations, notamment dans les 3 autres communes, ainsi qu'à la piscine du Landeron.

Chaque année au mois d'août, nous participons au passeport loisir en accueillant une dizaine de jeunes venant de tout le littoral Neuchâtelois. Nous organisons une activité canoé sur le lac de Bienne. Malheureusement, l'activité a dû être annulée en raison de la mauvaise météo.

Le 11 août, un tournoi de babyfoot était prévu au local mais personne n'est venu ce jour-là.

Le 12 septembre, l'équipe avait planifié une activité « initiation au billard avec l'aide de Mélissa. Mais la veille de l'activité, l'équipe apprend qu'un jeune du Landeron connu du CAP, est décédé. Nous n'avons donc plus fait de promotion. Nous avons bien-sûr maintenu l'accueil et



avons eu le plaisir d'avoir quelques échanges avec des adolescents de la région qui connaissaient bien le jeune en question.

CAP ta parole : Ces moments d'échange étaient plutôt aléatoires ! Comme l'équipe n'a pas pu habituer les jeunes à ce projet, elle a profité de moments plus informels pour aller à la pêche aux informations sur les habitudes et les besoins des jeunes.

Annelaure et Caroline ont profité du fait que des parents accompagnent leurs enfants aux activités pour leur présenter le CAP.

Notons que les animatrices ont continué à assurer l'accueil des jeunes des Midis au CAP les lundis, mardis, jeudis et vendredis tout au long des périodes scolaires jusqu'à la fin de l'année scolaire 2017. Depuis lors, les midis au CAP ont été abolis. Ce, afin de dégager du temps pour intervenir plus souvent au C2T, notamment en se rendant au collège certains midis où un grand nombre de jeunes doivent manger « seuls », sans aucun accompagnement.

En effet, Annelaure et Caroline ont développé une collaboration avec la direction du C2T. Celles-ci se sont rendues à plusieurs reprises dans la cours du C2T, en distribuant du thé et des flyers du programme d'activité que le CAP proposait. Ces actions ont permis un premier contact avec des jeunes qui ne connaissaient encore l'équipe d'animation et les activités du CAP. Beaucoup se sont montrés intéressés par l'association.

Au total, 2259 passages ont été comptabilisés depuis le début de l'année 2017, dans le cadre des actions du CAP.



## **POUR CONCLURE**

L'animation socioculturelle destinée à la jeunesse a pour but de placer les adolescents au cœur de l'action, de les rendre partie prenante de l'activité et pas simples consommateurs. A terme, les animatrices cherchent à mobiliser les compétences de chacun afin de favoriser une cohésion susceptible de consolider le groupe et de créer de la solidarité. Dans cette optique, l'animation socioculturelle tend à faire émerger les ressources latentes des jeunes afin d'aboutir à la réalisation d'un projet à même de leur permettre d'agir sur leur environnement et d'améliorer leur qualité de vie et leur autonomie.

Durant les 9 premiers mois de l'année, l'équipe du CAP a été au cœur de l'action car pour promouvoir la participation des jeunes, il est nécessaire d'agir sur la formation des groupes et donc sur la fréquentation du CAP.

C'est pourquoi depuis le mois de janvier, des programmes d'activité ont régulièrement été mis en place afin de permettre aux jeunes de s'approprier les lieux et de tisser des liens de confiance et de qualité avec les animatrices. Ces activités ont eu pour but de proposer des activités attrayantes et diversifiées aux jeunes des communes, mais elles ont également servi d'alibi pour la création de liens permettant la transmission d'un message de prévention et de promotion de la santé

En cette année charnière les objectifs fixés étaient :

- **Améliorer la fréquentation du CAP**

Cet objectif était en cours de réalisation, tant d'un point de vue statistique que d'un point de vue relationnel. En effet, si le nombre de passages au CAP a significativement augmenté, les animatrices ont tissé avec chaque jeune des liens durables.

- **Développer la communication vers l'extérieur (parents et citoyens des communes, partenaires)**

Grâce aux activités organisées, les animatrices ont rencontré plus de parents qui accompagnaient leurs enfants. En effet, ce type d'offre attirent un public plus jeune qu'auparavant. De fait, ils étaient souvent accompagnés d'un adulte.

De plus, les animatrices ont posté régulièrement des activités sur Facebook. Une réflexion a également été amorcée pour créer un compte permettant l'accès à des applications telles que Instagram, whatsapp, par exemple et un projet de réactualisation du site internet avec la collaboration du CPLN. Ces actions n'ont pas pu être menées à terme.

- **Trouver un rythme et un style d'animation pour satisfaire les jeunes des quatre communes**

Les activités proposées ont rencontré un beau succès, dans l'ensemble, même si

Si les activités organisées au CAP marchent bien, le développement d'animations décentralisées s'avère plus compliqué. L'équipe a constaté que les activités dans les communes sont plus porteuses lorsqu'elles s'inscrivent dans un projet local (fête de la jeunesse, patinoire de Lignières) que lorsqu'elles sont portées uniquement par le CAP

- **Développer les collaborations**

Les animatrices ont créé des liens avec différentes structures locales, régionales et romandes dans les cadre des différentes activités (sociétés locales, réseau cantonal des animateurs,



institutions romandes de prévention). De plus, une excellente collaboration a été développée avec la direction du C2T dans le cadre des pauses de midis et le GPS dans le cadre du projet « Omerta, le silence des ados », notamment.





### **Rapport de la commission financière et de gestion relatif aux objets du Conseil général du jeudi 13 septembre 2018**

La Commission Financière et de Gestion (CFG) s'est réunie le lundi 18 juin 2018 afin de délibérer sur les comptes 2017 présentés par le Conseil communal. Cette séance s'est déroulée en présence de M. Christian Persoz qui a répondu à la majorité de nos questions avec pertinence. Toutefois, nous avons adressé à l'administration communale, pour éclaircissement, une liste de huit points supplémentaires principalement d'ordre général.

La Commission Financière et de Gestion (CFG) s'est réunie à nouveau le lundi 25 juin 2018 afin de recueillir les réponses à nos questions et délibérer sur les points à inclure dans l'ordre du jour du Conseil général du jeudi 13 septembre 2018. La CFG se prononce exclusivement sur le point 3 de l'ordre du jour.

#### **3. Comptes 2017 et rapport de la Commission financière et de gestion**

La CFG remercie le Conseil communal et l'administration pour la présentation des comptes et leurs commentaires. La commission a obtenu, en toute transparence, toutes les informations demandées.

Au vu de la situation financière de notre commune et suite à la présentation de la société fiduciaire BDO SA, la CFG s'associe à notre exécutif dans le souci de développer une vision globale de la gestion financière de notre commune afin de garantir sa pérennité.

La CFG remercie également le Conseil communal et l'administration de l'introduction du tableau du suivi des crédits d'engagement ainsi que de sa mise à jour.

Les commissaires se sont interrogés principalement sur les points suivants :

- A ce jour, nous avons constaté que tous les comptes autoporteurs sont au vert avec une importante réserve pour le compte de l'eau qui permettra d'envisager les travaux de la CENE.
- Nous avons pris note qu'un certificat énergétique a été effectué pour le collège primaire ainsi que pour La Garenne. Afin d'optimiser les économies d'énergie la CFG souhaite une planification de ces travaux

Le déficit structurel de CHF 1'106'000. —, essentiellement dû au report de charges du canton sur notre commune, est ramené à CHF 556'000. — par l'utilisation partielle de la réserve conjoncturelle judicieusement créée par le Conseil communal lors de l'exercice précédent.

La CFG approuve les comptes 2017 à l'unanimité.

### **Commission Financière et de Gestion**

Présents, le 18.06.2018 : Michael Jacot (secrétaire), Bernhard Wenger (président), Gilles Boillat ; Maura Bottinelli ; Gilliane Bürli, Nadine Schouller

Excusé, le 18.06.2018 : Steve Battistella

Présents, le 25.06.2018 : Steve Battistella (secrétaire), Bernhard Wenger (président), Gilles Boillat, Maura Bottinelli, Gilliane Bürli, Nadine Schouller, Michael Jacot

Présents, le 20.08.2018 : Steve Battistella (secrétaire), Bernhard Wenger (président), Gilles Boillat, Maura Bottinelli, Gilliane Bürli, Nadine Schouller, Michael Jacot

## Crédits d'engagement en cours - Situation comptable au 31 juillet 2018

Arrêté no	Crédit d'engagement - Description	Date	Montants crédits	Date contrats	Montants contrats	Montants factures payées	Risques financiers	Remarques
<b>Enseignement</b>								
<b>1357</b>	<b>C2T - Divers travaux de réfection</b>	14.09.17	<b>130'000</b>					
	<i>Contrats avec les sociétés et/ou entreprises</i>							
	Réfection étanchéité chéneaux toiture nord			09.07.18	25'480			
	Réfection différents éléments protection incendie							
	Réfection salles douche / sanitaire			22.03.18	27'767	16'730		
	Réfection salles douche / carrelage					5'940		
	Remplacement de plusieurs stores			15.02.18	18'736			
	<b>Totaux</b>				<b>71'983</b>	<b>22'670</b>		
<b>1365</b>	<b>C2T - Remplacement technique ascenseur bâtiment scolaire</b>	22.02.18	<b>75'000</b>					
	<i>Adjudications et/ou contrats avec sociétés et/ou entreprises</i>							
	Remplacement technique ascenseur			09.07.18	60'356			
	<b>Totaux</b>							
<b>1366</b>	<b>C2T - Contrôle conduite chauffage &amp; système de régulation</b>	22.02.18	<b>30'000</b>					
	<i>Adjudications et/ou contrats avec sociétés et/ou entreprises</i>							
	Contrôle conduite par sondage							
	Remplacement système de régulation							
	<b>Totaux</b>							
<b>Routes communales, y.c. épuration &amp; S.I.</b>								
<b>1323</b>	<b>Réfection RC5 &amp; aménagement modération de trafic</b>	18.02.16	<b>5'800'000</b>					
	<i>Adjudications et/ou contrats avec sociétés et/ou entreprises</i>							
	Génie civil			23.01.13	3'397'332	4'076'291		y.c. avenants 1 & 2
	Sanitaires			17.03.16	385'194	351'118		
	Sanitaires - STAP					32'079		
	STAP, pompes					38'296		
	Ingénieurs civils: mandat principal			13.04.16	138'104	157'920		offre 11.11.15 / adjudication
	Electricité BT & EP				375'000	321'808		devis 2015 - 2016
	Télé-réseau				150'000	13'495		devis 2015 - 2016
	Preuves à futur - Architecte			25.02.13	30'000	21'212		adjudication
	Eau: SEP2L					19'400		
	Divers, mise à jour plans					41'716		
	Divers: étude & suivi géologique					9'895		
	Divers: assurance RC+TC					11'255		
	Divers: Bureau ingénieur civil					2'663		
	Circulation: déplacement mâts & pose traficam					16'927		
	Circulation: signalisations routières					20'972		
	Divers: honoraires avocat-conseil					30'700		
	Divers: y.c. bornes hydrantes					23'967		
	Bureau ingénieurs civils - versement indemnité forfaitaire s/litige					<b>-50'000</b>		
	<b>Totaux</b>				<b>4'475'630</b>	<b>5'139'714</b>		

Arrêté no	Crédit d'engagement - Description	Date	Montants crédits	Date contrats	Montants contrats	Montants factures payées	Risques financiers	Remarques
	<b>Routes communales, y.c. épuration &amp; S.I.</b>							
<b>1327</b>	<b>Réfection du chemin "Derrière-chez-Plattet"</b>	17.03.16	<b>557'000</b>					
	<i>Adjudications et/ou contrats avec sociétés et/ou entreprises</i>							
	Génie civil:			27.05.16	309'888	288'155		
	Sanitaires:			27.05.16	52'754	38'065		
	Ingénieurs civils:			01.02.16	21'934	17'671		
	Electricité BT & EP:				65'500	44'224		devis 2016
	Assurance RC & TC:					2'003		
	Divers: télé-réseau + peinture					1'727		
	Divers SEP2L & mise à jour plans réseaux					6'551		
	<b>Totaux</b>				<b>450'076</b>	<b>398'396</b>		
<b>1303</b>	<b>Assainissement &amp; réaménagement rue du Centre + place Gare, y.c. EP &amp; parkings</b>	18.06.15	<b>1'821'200</b>					
	<i>Adjudications et/ou contrats avec sociétés et/ou entreprises</i>							
	Ingénieur civil:					88'411		
	Génie civil:					661'705		
	Génie civil: HRS SA, abaissement collecteurs EC/EU					326'144		
	Assainissement S.I.: HRS SA					74'661		
	Sanitaires:					36'806		
	Sanitaires:					5'934		
	Electricité + EP:					76'736		
	Electricité, dépl + rempl. armoire électr.:					45'209		
	Télé-réseau:					30'855		
	Plans de réseaux:					12'420		
	Architecte, / ing. circ.:					12'461		
	Assurance RC & TC:					4'288		
	Signalisation & marquages:					32'833		
	Bacs à fleurs, plantations, oriflammes					12'007		
	Divers: appel offres, marquages, divers frais					29'320		y compris aménagement couvert "Bike & Rail"
	<b>Subtotal</b>					<b>1'449'790</b>		
	Subvention cantonale ECAP / Participation CFF s/couvert B&R					<b>-1'658</b>		
	<b>Total général</b>					<b>1'448'132</b>		
<b>1301</b>	<b>Assainissement éclairage public général localité, rempl. mâts et leds</b>	26.03.15	<b>896'400</b>					
	<i>Adjudications et/ou contrats avec sociétés et/ou entreprises</i>							
	Remplacement mâts & leds:					353'694		
	Génie civil & maçonnerie:					6'490		
	Divers & imprévus:					329		
	<b>Totaux</b>					<b>360'513</b>		

Arrêté no	Crédit d'engagement - Description	Date	Montants crédits	Date contrats	Montants contrats	Montants factures payées	Risques financiers	Remarques
<b>Routes communales, y.c. épuration &amp; S.I.</b>								
1304	<b>Assainissement PI CFF ancien secteur, y.c. protection contre les crues</b>	18.06.15	<b>173'100</b>					
	<i>Adjudications et/ou contrats avec sociétés et/ou entreprises</i>							
	Ingénieurs:					27'545		
	Génie civil:			23.03.16	52'747	51'692		lettre adjudication
	Electricité:			18.04.16	6'482	7'727		retour offres signées
	Peinture + anti-graffiti:			23.03.16	39'318	29'032		lettre adjudication
	Serrurerie:			23.03.16	30'439	35'825		lettre adjudication
	Porte de protection contre les crues:			10.11.16	36'806	36'806		lettre adjudication
	<b>Subtotal</b>				<b>165'792</b>	<b>188'627</b>		
	Contribution de la part des CFF					<b>-18'621</b>		
	Subventions ECAP (à recevoir)					0		
	<b>Total</b>					<b>170'006</b>		
1307	<b>Mise en place concept de circulation &amp; de modération de trafic sur le territoire communal</b>	18.06.15	<b>758'000</b>					
	<i>Adjudications et/ou contrats avec sociétés et/ou entreprises</i>							
	Panneaux signalisation, totems & marquages:					202'349		
	Signaux entrées & fins localité + divers:					13'507		
	Maçonnerie, socles béton & divers:					72'427		
	Bacs à fleurs (sans décoration):					48'202		
	Terre, terreau, fleurs, arbustes:					26'424		
	Achat radar préventif:					6'778		
	Divers: La Poste & imprimerie (dépliants zones 30 km/h)					1'246		
	<b>Totaux</b>					<b>370'933</b>		
1363	<b>Réfections &amp; surfacages routiers à divers endroits</b>	22.02.18	<b>258'000</b>					
	<i>Adjudications et/ou contrats avec sociétés et/ou entreprises</i>							
	Génie civil:			11.06.18	110'460			
	Travaux spéciaux, revêtement à froid:			11.06.18	39'808			
	<b>Totaux</b>				<b>150'268</b>	<b>0</b>		
1375	<b>Acquisition parcelle no 6806 au lieu-dit "Derrière Ville"</b>	03.05.18	<b>55'000</b>					
	<i>Adjudications et/ou contrats avec sociétés et/ou entreprises</i>							
	Achat de la parcelle de 836 m <sup>2</sup>							
	Frais de notaire et de géomètre, etc.							
	<b>Totaux</b>				<b>0</b>	<b>0</b>		

Arrêté no	Crédit d'engagement - Description	Date	Montants crédits	Date contrats	Montants contrats	Montants factures payées	Risques financiers	Remarques
<b>Routes communales, y.c. épuration &amp; S.I.</b>								
1355	<b>Réfection légère parking sud du Bourg</b>	14.09.17	40'000					
	<i>Adjudications et/ou contrats avec sociétés et/ou entreprises</i>							
	Génie civil:			30.10.17	21'500	24'640		
	Signalisation & marquage:							
	Honoraires:							
	Divers & imprévus:					295		
	<b>Totaux</b>				21'500	24'935		
<b>Toilettes publiques</b>								
1353	<b>Assainissement WC publics, immeuble Chipot</b>	22.06.17	186'000					
	<i>Adjudications et/ou contrats avec sociétés et/ou entreprises</i>							
	Maçonnerie & aménagement trottoir:			03.10.17	30'500			
	Expertise amiante:				1'000	926		
	Echafaudages:				2'400	2'228		
	Fenêtre bois & menuiserie:				26'000	41'505		
	Plâtrerie & crépis:				19'542	4'643		
	Electricité - installation courant fort:				10'000	9'015		
	Installation de chauffage:				3'000			
	Installations sanitaires:				26'000	22'131		
	Système de verrouillage:				2'769	7'276		
	Carrelage:			03.10.17	10'700	7'451		
	Architecte:				12'500	9'270		
	Ingénieur civil:				1'300	2'829		
	Désamiantage:		7'500	17.10.17	15'000			
	Ferblanterie, couverture / Nettoyages du bâtiment		6'500					
	Divers & imprévus:		16'940			1'109		
	<b>Totaux</b>				160'711	108'383		
<b>Electricité</b>								
1341	<b>Travaux extensions réseau électrique en 2017</b>	15.12.16	308'000					<b>crédit bouclé</b>
	Ingénieurs:					6'944		
	Electricité:					159'180		
	Electricité:					1'060		
	Génie civil:					522		
	<b>Totaux</b>				0	167'706		
1359	<b>Travaux extensions réseau électrique en 2018</b>	14.12.17	388'000					
	<i>Adjudications et/ou contrats avec sociétés et/ou entreprises</i>							
	Ingénieurs:							
	Electricité:					35'114		
	Génie civil:							
	<b>Totaux</b>					35'114		

Arrêté no	Crédit d'engagement - Description	Date	Montants crédits	Date contrats	Montants contrats	Montants factures payées	Risques financiers	Remarques
<b>Eau potable &amp; SEP<sup>2</sup>L</b>								
1364	<b>SEP<sup>2</sup>L - Manuel assurance qualité (MAQ)</b>	22.02.18	80'000					
	<i>Contrats avec les sociétés et/ou entreprises</i>							
	Bureau ingénieurs - Mandat prestations pour MAQ			14.05.18	63'004			
	<b>Totaux</b>							
<b>Eau potable - Rempl. Système pré-localisation des fuites</b>								
1369	<b>Eau potable - Rempl. Système pré-localisation des fuites</b>	22.03.18	65'000					
	<i>Contrats avec les sociétés et/ou entreprises</i>							
	Système Ortomat-MTC			14.05.18	69'997			
	<b>Totaux</b>							
<b>Service forestier</b>								
1372	<b>Agrandissement du hangar à copeaux</b>	22.03.18	160'000					
	<i>Contrats avec les sociétés et/ou entreprises</i>							
	Défrichage du secteur							
	Travaux de terrassement							
	Maçonnerie - radier de fondation & soubassement							
	Charpente - ossature							
	Parois en rondins							
	Architecte & ingénieur - Honoraires							
	Divers et imprévus							
	<b>Totaux</b>							
<b>Port</b>								
1373	<b>Rénovation &amp; modernisation installations ancien secteur port</b>	03.05.18	830'000					
	<i>Contrats avec les sociétés et/ou entreprises</i>							
	Gros œuvre: déconstruction, pontons, pieux			27.06.18	606'222			
	Electricité							
	Eau potable							
	Personnel auxiliaire durant les travaux							
	Ingénieur, géomètre, etc. - Honoraires							
	Divers et imprévus							
	<b>Totaux</b>							